



STRUCTURAL HEART

Mitral valve repair
Mitral valve replacement

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2023

UROLOGY

First severe incontinence
device with remote control

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 30 899 458,00 euros
Siège social : 320 avenue Archimède - Les pléiades III - Bâtiment B - 13100 Aix-en-Provence
837 722 560 RCS Aix-en-Provence

SOMMAIRE

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	5
1.1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	5
1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	5
2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2023	6
2.1 ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2023.....	6
2.2 CONSEQUENCES DU CONFLIT EN UKRAINE SUR LES COMPTES AU 30 JUIN 2023.....	11
2.3 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	12
2.4 FAITS MARQUANTS DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2023	13
2.5 ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES	17
2.6 FACTEURS DE RISQUES ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES	18
3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2023.....	19
ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE.....	19
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	20
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	21
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE.....	22
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	23
NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES.....	24
4. RAPPORT COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE.....	62

REMARQUES GENERALES

Définition

Dans le présent Rapport Financier Semestriel, et sauf indication contraire :

- Les termes « Société » ou « Affluent Medical » désignent la société Affluent Medical, société anonyme dont le siège social est situé 320 Avenue Archimède – Les Pléiades III – Bâtiment B – 13100 Aix-en-Provence, France, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d’Aix-en-Provence sous le numéro 837 722 560 ;
- Le terme « Groupe » désigne la Société et ses filiales et sous-filiales majoritairement contrôlées par Affluent Medical :
 - Kephaliros, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 320, avenue Archimède – Les Pléiades III – Bâtiment B – 13100 Aix-en-Provence, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d’Aix en Provence sous le numéro 531 557 650 ;
 - Kardiozis, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 320, avenue Archimède – Les Pléiades III – Bâtiment B – 13100 Aix-en-Provence, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d’Aix en Provence sous le numéro 532 628 336 ;
 - Epygon, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 320, avenue Archimède – Les Pléiades III – Bâtiment B – 13100 Aix-en-Provence, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d’Aix en Provence sous le numéro 539 455 238 ;
 - Epygon Italie, société à responsabilité limitée (Società a Responsabilità Limitata) dont le siège social est situé via Ribes 5 – 10010 Collettero Giacosa (TO), Italie, inscrite au registre des entreprises de Turin sous le numéro 11311520016 ;
 - MyoPowers Medical Technologies France, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 18 rue Alain Savary, 25000 Besançon, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Besançon sous le numéro 799 927 355 ;
 - Medev Europa, société à responsabilité limitée (Societate cu Raspundere Limitata) dont le siège social est situé București Sectorul 4, Bulevardul Regina Maria, Nr. 32, Parter Biroul NR. 3, Modul, Roumanie, inscrite à l’office national du registre du commerce roumain sous le numéro J40/524/2020 et le code d’identification unique 42124756
- « Rapport Financier » désigne le présent rapport financier semestriel au 30 juin 2023 ;
- « Document d’Enregistrement Universel » désigne le document d’enregistrement universel approuvé auprès de l’Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2023 sous le numéro de visa R. 23-019.

A propos d’Affluent Medical

Affluent Medical est un acteur français de la MedTech, fondé par Truffle Capital, ayant pour ambition de devenir un leader mondial dans le traitement des maladies cardiaques structurelles, qui sont la première cause de mortalité dans le monde, et de l’incontinence urinaire qui touche aujourd’hui un adulte sur quatre.

Affluent Medical développe des implants innovants mini-invasifs de nouvelle génération, ajustables et biomimétiques pour restaurer des fonctions physiologiques essentielles dans ces domaines. Les grandes technologies développées par la Société sont actuellement au stade des études précliniques et cliniques.

Kalios™, premier dispositif d’annuloplastie mitrale, devrait être le premier dispositif médical à être commercialisé.

Sous réserve de recueillir les financements lui permettant de financer sa stratégie et que les résultats des études cliniques en cours soient positifs, la Société a pour ambition de progressivement commercialiser ses produits à partir de fin 2025 / début 2026.

Pour en savoir plus : www.affluentmedical.com

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Sébastien LADET, Directeur Général de la société AFFLUENT MEDICAL.

1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant aux pages 62 à 63 du présent rapport financier semestriel) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Aix-en-Provence, le 28 septembre 2023.

Sébastien LADET, Directeur Général de la société AFFLUENT MEDICAL.

2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2023

2.1 Activité et résultats de la Société au cours du premier semestre 2023

2.1.1 Activité

Le Groupe Affluent Medical développe des dispositifs médicaux mini-invasifs de nouvelle génération, à un stade clinique, avec l'objectif de sauver la vie et d'améliorer la qualité de vie de millions de patients à travers le monde touchés par des pathologies sévères dans les domaines urologiques et de cardiologie fonctionnelle.

Affluent Medical détient un portefeuille de produits ou technologie de régulation des flux urétraux, cardiaques ou aortiques en rétablissant la physiologie naturelle des patients, tout en simplifiant l'acte chirurgical (précision, rapidité et sécurité optimales) et en réduisant le coût total des soins à court et long termes :

- trois prothèses implantables innovantes *best-in-class* à un stade de développement clinique :
 - Artus : sphincter artificiel pour le traitement de l'incontinence urinaire sévère rétablissant le contrôle complet de la vessie, en fermant ou ouvrant le flux urinaire à la volonté du patient à l'aide d'une simple télécommande et conçu à la fois pour les hommes et les femmes ;
 - Kalios : seul anneau conçu pour la réparation de la valve mitrale optimisé pour une intervention en chirurgie cardiaque mini-invasive et permettant de multiples réajustements post-opératoires par voie transcathéter - sans réintervention chirurgicale invasive. Il s'agit ainsi d'une technologie hybride unique ; et
 - Epygon : seule bioprothèse valvulaire mitrale physiologique implantée par voie transcathéter capable de mimer la valve mitrale native.
- une technologie Kardiozis à base de fibres thrombogènes s'ajustant sur une endoprothèse (stentgreffe) pour le traitement de l'anévrisme aortique abdominale et assurant une embolisation naturelle permettant de réduire les risques d'endofuites générant un risque de rupture de l'anévrisme.

La société a été constituée le 23 février 2018 comme société holding destinée à porter des participations dans quatre sociétés opérationnelles. Affluent Medical détient directement 100 % du capital et des droits de vote des sociétés Epygon, Kardiozis, Kephalius, et MyoPowers et indirectement 100% d'Epygon Italie SRL et Medev Europa SRL. La Société détient indirectement 40% du capital et des droits de vote des 2 sociétés chinoises Shanghai Epygon Medical Technology Co Ltd et Shanghai MyoPowers Medical Technology Co. Ltd dans le cadre de joint-ventures conclus avec Shanghai Zuquan Investment Management Company Limited (cf. section 6.1 du Document d'Enregistrement Universel).

Les activités de recherche et développement (R&D), précliniques, cliniques du Groupe ont mobilisé l'essentiel de ses ressources, permettant des progrès notables dans la validation des dispositifs médicaux et technologies présentées plus en détail dans le Chapitre 5 « Aperçu des activités » du Document d'Enregistrement Universel. Il est précisé que toutes les charges de R&D et d'études précliniques et cliniques sont comptabilisées en charges d'exploitation de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Le Groupe consacre en outre une part non négligeable de ses ressources à la

protection de sa propriété intellectuelle, en déposant des demandes de brevet au niveau international à un stade précoce.

Depuis la création d’Affluent Medical, les pertes consolidées cumulées du Groupe se sont élevées à près de 66 millions d’euros, pertes liées essentiellement aux dépenses de R&D et d’études précliniques et cliniques ainsi qu’aux frais de structure et de fonctionnement. Les dépenses opérationnelles dédiées aux activités de R&D, précliniques, cliniques, affaires réglementaires, qualité et en excluant les dépenses administratives générales représentent environ 87% des dépenses totales de la Société au 30 juin 2023 et 87% au 30 juin 2022.

Les charges de R&D et d’études précliniques et cliniques étant comptabilisées en charges d’exploitation de l’exercice au cours duquel elles sont encourues, les projets développés nécessitent des besoins financiers croissants et génèrent des pertes opérationnelles. Les premiers revenus d’exploitation d’Affluent Medical interviendront lorsque les projets développés arriveront à un stade de commercialisation ou à des accords de licence qui pourraient générer des revenus sous forme de sommes forfaitaires ou de redevances (cf. section 5.1.1 du Document d’Enregistrement Universel).

2.1.1 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d’exploitation de la Société sont constitués essentiellement du Crédit d’Impôt Recherche enregistré par la Société au cours des périodes présentées :

Subventions (Montants en K€)	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois	Variation
Crédit d'impôt Recherche	582	696	(114)
Diverses subventions	8	9	(1)
Total autres produits d'exploitation	590	705	(115)

2.1.2 Charges opérationnelles

CHARGES OPERATIONNELLES (Montants en K€)	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois	Variation
Achats consommés	(1 037)	(1 505)	468
Charges externes	(2 828)	(2 478)	(350)
Charges de personnel	(2 996)	(2 888)	(108)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 206)	(1 121)	(85)
Autres	52	(59)	111
Total Charges opérationnelles	(8 015)	(8 051)	36

Les charges opérationnelles s’élèvent à 8 015 K€ au 30 juin 2023 contre 8 051 K€ au 30 juin 2022. Cette stabilité est la résultante d’une diminution des achats consommés compensée par l’augmentation des charges externes.

L’évolution des achats consommés entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023 se décompose comme suit :

Achats consommés (Montants en K€)	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois	Variation
Achat d'études	(768)	(1 162)	394
Achats non stockés de matières et fournitures	(250)	(337)	87
Achats de marchandises, matières premières, fournitures et autres approvisionnements	(19)	(6)	(12)
Total achats consommés	(1 037)	(1 505)	469

Les achats consommés sont constitués par :

- des achats de sous-traitance qui regroupent essentiellement les charges liées aux études externes, sous-traitance et consultation scientifique ;
- la sous-traitance relative à la fabrication de prototypes ; et
- les coûts liés aux fournitures administratives, d'électricité et de matériel, en particulier de laboratoire ;

Le niveau des dépenses du Groupe dépend du stade d'avancement des essais cliniques et précliniques.

Au cours du premier semestre 2023, les achats consommés ont diminué de 469 K€ par rapport au premier semestre 2022. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse des dépenses d'études externes à hauteur de -394 K€. En effet, plusieurs études pré-cliniques avaient été conduites en 2022, ce qui avait entraîné une hausse des achats d'étude.

L'évolution des charges externes entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023 se décompose comme suit :

Charges externes (Montants en K€)	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois	Variation
Honoraires	(2 080)	(1 880)	(200)
Missions et réceptions	(251)	(197)	(54)
Divers	(497)	(401)	(96)
Total charges externes	(2 828)	(2 478)	(350)

L'évolution des charges externes entre les deux périodes est principalement liée :

- aux honoraires de conseils, d'ingénierie et de recrutement, en augmentation de 200 K€ entre les deux périodes
- à des frais de missions et réceptions en hausse de 54 K€, notamment en raison de la participation à des congrès.

L'évolution des charges de personnel entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023 se décompose comme suit :

Charges de personnel (Montants en K€)	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois	Variation
Rémunération du personnel	(1 918)	(1 797)	(121)
Charges sociales	(748)	(746)	2
Engagements de retraite	(24)	(3)	(21)
Paiements fondés sur des actions	(306)	(342)	36
Total charges de personnel	(2 996)	(2 888)	(108)

La progression des charges de personnel entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023 (hors effet IFRS 2 – paiement fondés sur des actions) à hauteur de -128 K€ s'explique par le renfort progressif de l'effectif du Groupe intervenant dans les activités de recherche et de développement et les fonctions de direction.

Le Groupe rassemble un effectif moyen de 52 salariés sur le premier semestre 2023 contre 49 salariés sur le premier semestre 2022. La majeure partie du personnel est affectée aux activités de recherche et développement, réparties entre ses laboratoires de recherche d'Aix-en-Provence, de Besançon et de Colletterto Giacosa en Italie.

Les charges de personnel incluent la charge relative aux paiements fondés sur des actions (IFRS 2) au titre des instruments de capitaux propres attribués à des salariés ou mandataires sociaux à hauteur de 306 K€ au 30 juin 2023 et 342 K€ au 30 juin 2022 soit une diminution de 36 K€ entre les deux périodes.

L'évolution des dotations aux amortissements et provisions entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023 se décompose comme suit :

Dotations aux amortissements et aux provisions (Montants en K€)	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois	Variation
Dotations aux amortissements incorporelles	(924)	(937)	13
Dotations aux amortissements corporelles (hors droit d'utilisation)	(103)	(107)	4
Dotations aux amortissements corporelles (droit d'utilisation)	(179)	(187)	8
Dotations aux provisions	-	(20)	20
Reprises de provisions	-	130	(130)
Total dotations aux amortissements et aux provisions	(1 206)	(1 121)	(85)

Les dotations aux amortissement et provisions sont principalement relatives :

- aux technologies développées en interne amorties sur 15 ans et valorisées lors du regroupement d'entreprises en 2018. La dotation s'élève à 0,9 M€ sur les deux périodes ;
- aux immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation) pour 103 K€ en 2023 et 107 K€ en 2022 soit une diminution de 4 K€ ;
- aux droits d'utilisations comptabilisés selon la norme IFRS 16 Contrats de location pour 179 K€ en 2023 et 187 K€ en 2022 soit une diminution de 8 K€ ;

2.1.3 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -633 K€ au 30 juin 2023 contre une perte de -931 K€ au 30 juin 2022 soit une amélioration de 298 K€.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	30/06/2023	30/06/2022
Coût de l'endettement financier net	(686)	(900)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-
Charges d'intérêts	(678)	(891)
Effet de la désactualisation	(8)	(9)
Autres produits et charges financiers	53	(31)
Résultat de change	-	-
Variation de juste valeur des dérivés passifs	53	(33)
Autres	-	2
Résultat financier net	(633)	(931)

Le résultat financier des exercices présentés est fortement négatif compte tenu des financements mis en place entre 2020 et 2023.

Le résultat financier se décompose notamment de la façon suivante sur le premier semestre 2023 :

- intérêts courus à hauteur 610 K€ (613 K€ sur le premier semestre 2022) sur les avances remboursables (Mivana et PIAVE Artus) ;
- l'absence de coût amorti et d'intérêts courus sur les emprunts obligataires sur le premier semestre 2023 contre 152 K€ sur le premier semestre 2022 ;
- les intérêts payés à hauteur de 38 K€ (79 K€ sur le premier semestre 2022). La diminution s'explique par la fin du contrat Kreos en 2022 ;

- les intérêts financiers sur les contrats de location retraités selon la norme IFRS 16, à hauteur de 19 K€ (23 K€ sur le premier semestre 2022).
- la désactualisation des avances remboursables conformément à IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » à hauteur de 8 K€ (9 K€ sur le premier semestre 2022) ; et
- les variations de la juste-valeur des dérivés passifs conformément à IFRS 9 « Instruments financiers » à hauteur de +53 K€ (-33 K€ sur le premier semestre 2022).

Des gains et pertes de change, non significatifs, sont également comptabilisés dans le résultat financier

2.1.4 Flux de trésorerie du groupe

Le tableau ci-dessous présente des éléments sélectionnés du tableau de flux de trésorerie consolidés présentés à la section 3 du présent Rapport Financier :

(K€ - Eléments sélectionnés des comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS)	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois
Flux lié aux activités opérationnelles	(8 531)	(6 451)
Dont capacité d'autofinancement	(5 897)	(5 868)
Dont variation du Besoin en fonds de roulement (-)	(2 609)	(566)
Dont impôts payés	(25)	(19)
Flux lié aux activités d'investissement	(34)	(62)
Dont acquisitions d'immobilisations	(34)	(62)
Dont investissements dans des placements financiers	-	-
Flux lié aux activités de financement	12 531	(1 512)
Dont augmentation de capital nette des frais d'augmentation	12 781	-
Dont remboursement d'avances et de prêts à l'innovation	(150)	-
Dont remboursement des prêts garantis par l'Etat	(309)	(42)
Dont remboursements des obligations non convertibles	(190)	(1 602)
Dont intérêts financiers bruts versés	(35)	(85)
Dont autres mouvements liés au préfinancement du Crédit Impôt Recherche	609	673
Dont remboursement des dettes liées aux obligations locatives	(175)	(184)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)	-	(272)
Variations des cours des devises	-	-
Variation de trésorerie	3 966	(8 025)

La trésorerie dégagée sur le 1^{er} semestre 2023, intégrant les flux opérationnels (-8 531 K€), les acquisitions d'immobilisations (-34 K€) et les flux de financement (+12 531 K€), s'élève à +3 966 K€ contre une consommation de trésorerie de -8 025 K€ sur la même période en 2022.

La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles est essentiellement liée aux activités de développement des dispositifs médicaux du Groupe en lien avec le stade d'avancement des études cliniques et précliniques.

La consommation de trésorerie liées aux activités de financement est principalement composée, sur l'exercice de six mois clos le 30 juin 2023, de :

- L'augmentation de capital net de frais pour 12 781 K€ ;
- l'encaissement de la créance préfinancée de CIR pour +609 K€ ;
- le remboursement d'échéances des prêts garantis par l'Etat pour 309 K€ ;
- le remboursement de prêts à l'innovation pour 150 K€ ;
- le remboursement des intérêts courus sur l'emprunt obligataire Head Leader pour 190 K€.

Sur la période de six mois close le 30 juin 2022, les flux de financements sont principalement composés de :

- L'encaissement de la créance préfinancée de CIR pour +673 K€
- le remboursement d'échéances de l'emprunt Kreos Capital pour 602 K€ ;
- le remboursement de l'emprunt obligataire Head Leader pour 1 000 K€.

2.2 Conséquences du conflit en Ukraine sur les comptes au 30 juin 2023

La guerre en Ukraine a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie ont des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 30 juin 2023, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société ont été impactées par les conséquences indirectes du conflit, notamment la hausse de l'énergie et de l'inflation entraînant un accroissement des coûts liés aux essais cliniques confiés à ses CRO.

Les effets au 30 juin 2023 sont restés cependant limités.

2.3 Organes de direction et d'administration

Depuis le 19 août 2022, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société sont dissociées. Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 6 décembre 2022, a décidé de nommer Michel Therin en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société à compter du 1^{er} janvier 2023 en remplacement de Michel Finance, démissionnaire de son mandat de Président du Conseil d'administration. Sébastien Ladet occupe les fonctions de Directeur Général.

En outre, au cours de sa réunion du 11 mai 2023, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Michel Finance de son mandat d'administrateur de la Société.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale en date du 25 mai 2023 a décidé de nommer Vincent Bourgeois en qualité d'administrateur. Lors de sa réunion en date du 25 septembre 2023, le Conseil d'administration a constaté la démission de Vincent Bourgeois et a procédé à la cooptation de la société LCEA S.à.r.l, représentée par Vincent Bourgeois, en remplacement. Cette cooptation effectuée à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société.

A la suite de ces évolutions, le Conseil d'administration est composé, à la date du présent rapport, d'un total de 8 administrateurs, dont 3 administrateurs indépendants et 3 administrateurs féminins.

2.3.1 Composition du Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président :	Michel Therin
Administrateurs :	Truffle Capital représentée par Philippe Pouletty Patrick Coulombier Dominique Carouge Claire Corot Ellen Roche Soad El Ghazouani LCEA SARL, représentée par Vincent Bourgeois

2.3.2 Composition du collège de censeurs

A la date du présent rapport, la composition du collège de censeurs de la Société est la suivante :

- Kreos Capital V (UK) Limited, représenté par Maurizio PetitBon,
- Sustainable Development Partner International représenté par Jean-François Le Bigot,
- Fate représentée par Benoit Adelus,
- Christian Latremouille,
- Daniel Hayoz.

2.3.3 Composition des Comités

A la date du présent rapport, la composition des Comités créés par le Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Comité d'audit :

- Dominique Carouge (Président),
- Claire Corot.

Comité des rémunérations et de la gouvernance :

- Truffle Capital représenté par Philippe Pouletty (Président),
- Michel Therin
- Patrick Coulombier.

2.3.4 Direction

A la date du présent rapport, la direction de la Société est composée comme suit :

Directeur Général	Sébastien Ladet
Directeur Financier	Christophe de Vregille
Directeur Médical et des Affaires Cliniques	Docteur Christophe Giot
Directeur du Développement	Benjamin Renault
Directrice Marketing	Céline Buard
Directeur des Affaires Chirurgicales	Professeur François Laborde
Directrice Qualité	Claire André
Directeur Industrialisation	Olivier Belamy
Responsable des Ressources Humaines	Mélanie Cantal
Directeur des Affaires Règlementaires	Eric Jague

2.4 Faits marquants depuis le 1^{er} janvier 2023

Le premier semestre a été riche en progrès, la société ayant connu des avancées majeures dans le développement de ces produits et sur le plan clinique. En parallèle, la société a poursuivi son financement avec succès, tout en renforçant ses équipes et sa gouvernance pour acquérir une nouvelle maturité.

Sur le plan financier

En mars 2023, la société a lancé et exécuté avec succès un tour de table financier. Son augmentation de capital a été sursouscrite à plus de 130%, permettant de lever près de 14m€.

Outre le renforcement de la position de son fondateur et principal actionnaire, Truffle Capital, cette opération a vu la montée au capital de M. Laurent Saglio, au travers de sa société LCEA, à hauteur de 10,25% du capital.

En parallèle, la société a su rationaliser ses dépenses et affiner ses prévisions budgétaires, permettant d'assurer son financement jusqu'en février 2024.

Financement des prochaines étapes de son développement :

Affluent Medical examine les meilleures options de financement pour accompagner les prochaines étapes de son développement. Affluent Medical envisage de réaliser dans les prochains mois une augmentation de capital. Une telle opération aurait vocation à financer les programmes cliniques en cours, et pourrait bénéficier du soutien de ses actionnaires de référence.

Sur le plan de la gouvernance

La société a finalisé le recrutement de son comité de direction, autour de son CEO, Sébastien Ladet. Elle a notamment recruté son directeur financier, Christophe de Vregille, qui est arrivé en mai 2023. Christophe de Vregille est doté d'une expérience de plus de 20 ans acquise au sein de plusieurs entreprises internationales à forte croissance dans le domaine des technologies. Au cours de ces différentes expériences, Christophe a notamment joué un rôle clé dans l'évaluation et la mise en œuvre des stratégies de financement, avec un montant cumulé de fonds levés de plus de 400 m€. Il a également participé à plusieurs opérations de croissance externe.

La société a également recruté son directeur du développement, Benjamin Renault, en charge notamment de la supervision des programmes et des équipes R&D. Benjamin Renault pilote depuis plus de quinze ans la définition, le développement et le déploiement à l'international de dispositifs médicaux.

Sur le plan clinique

La société a montré des avancées importantes dans chacun de ses 3 programmes.

- Epygon

Epygon est la seule valve mitrale biomimétique cardiaque imitant l'anatomie de la valve mitrale native et le débit sanguin physiologique qui peut être implantée par voie transcathéter. Cette approche transcathéter évite une procédure invasive à « cœur ouvert » et les complications associées pour traiter l'insuffisance mitrale cardiaque.

Première implantation réussie :

Affluent Medical a annoncé en mars 2023 le succès de la première implantation de la valve cardiaque mitrale biomimétique Epygon sur une patiente qui présentait un profil d'insuffisance mitrale sévère associé à plusieurs facteurs de comorbidités. Cette implantation a été réalisée par voie transcathéter mini-invasive, par le Pr Stefano Salizzoni, MD, PhD - co-investigateur de l'étude clinique pilote Minerva – et son équipe, à l'Hôpital Molinette de la Santé et des Sciences de Turin – en Italie.

A un mois de suivi, la patiente a amélioré son état fonctionnel, faisant passer son statut fonctionnel de la New York Heart Association (NYHA) de III à II ; ce qui se traduit par une reprise des activités quotidiennes de la personne, sans qu'elle soit complètement essoufflée. L'échocardiographie a montré une excellente fonction de la valve Epygon.

Le Comité indépendant de sécurité et de surveillance des données s'est réuni le 7 avril 2023 pour examiner le cas et a confirmé que l'étude en cours pouvait être poursuivie.

Poursuite des essais cliniques :

L'étude pilote clinique « Minerva », qui évalue le dispositif médical mini-invasif Epygon pour traiter la régurgitation de la valve mitrale, se poursuit actuellement dans plusieurs centres d'essais cliniques.

L'approbation du comité de surveillance et de sécurité des données a permis à la Société de traiter d'autres patients avec la valve Epygon.

Au cours des derniers mois, 1 centre supplémentaire a été approuvé pour participer à l'essai clinique (Séville), ce qui porte le nombre total de centres à 10.

Alors que l'étude clinique progresse, Affluent Medical a récemment développé 2 nouvelles tailles de valve (tailles 40 et 42). Ces 2 tailles supplémentaires accéléreront le dépistage des patients au fur et à mesure de leur autorisation progressive dans d'autres pays (déjà autorisées en Espagne et en Autriche).

Confirmation de la forte valeur ajoutée de la valve Epygon :

En juin 2023, des entretiens approfondis ont été réalisés auprès de plus de 60 cardiologues interventionnels (CI) et chirurgiens cardiaques aux États-Unis et dans l'Union européenne (UE) afin d'analyser la perception qu'ils avaient de la valve mitrale Epygon.

Les professionnels médicaux ont identifié dans la conception d'Epygon plusieurs propositions de valeur fortes qui répondront à des besoins cliniques non satisfaits : profil hémodynamique, ancrage anatomique et conception limitant les risques de fuite et d'obstruction de la chambre de chasse du ventricule gauche.

L'enquête a généré des réponses très positives, tant des chirurgiens cardiaques que des cardiologues interventionnels (CI) :

- 75 % des chirurgiens cardiaques sont susceptibles d'adopter Epygon aux États-Unis et 67 % dans l'UE ;
- 70 % des CI seraient disposés à orienter les patients vers des chirurgiens cardiaques si Epygon était disponible ;
- Les CI orienteraient vers Epygon environ 1/3 de leurs patients, qui pourraient bénéficier des propriétés d'Epygon par une approche transapicale même si des valves transeptales étaient commercialisées.

L'enquête souligne que la valve mitrale est considérée comme un dispositif à forte valeur pour les patients à haut risque même par une approche transapicale en raison de ses propriétés uniques. La Société va poursuivre la validation de ces résultats d'enquête, car ils appuient sa stratégie actuelle de poursuite du développement d'une version transapicale d'Epygon tout en étudiant le développement d'une version transeptale.

- **Kalios**

L'anneau KaliosTM de la Société est le seul dispositif d'annuloplastie mitrale qui peut être ajusté par voie percutanée pour traiter l'insuffisance mitrale résiduelle et récurrente à tout moment après l'implantation, à plusieurs reprises et à cœur battant, évitant ainsi une nouvelle opération à cœur ouvert. L'étude pivot européenne Optimise II sur KaliosTM a été conçue pour évaluer la sécurité et l'efficacité du dispositif pour le traitement chirurgical de la régurgitation mitrale avec ajustement par voie cathéter.

Très bon résultats cliniques à 1 an :

Les résultats cliniques à un an sont constitués d'un ensemble de données intermédiaires sur 20 patients traités dans cinq centres en Europe à 1 an après l'implantation. 13 des patients présentaient une régurgitation mitrale primaire (dégénérative) et 7 présentaient une régurgitation mitrale secondaire (fonctionnelle). 5 ajustements post-implant ont été effectués et un patient a été ajusté 11 mois après l'intervention. Sur les 4 patients ajustés en périopératoire, d'excellents résultats ont été observés et se sont maintenus jusqu'à un an.

À 1 an, aucun des patients n'a présenté de RM > 2+, ce qui répond au critère d'efficacité prédéfini de l'étude.

Le profil de tolérance de l'étude est excellent : aucun décès, aucun infarctus du myocarde, aucune thrombose valvulaire et aucune endocardite n'ont été rapportés, jusqu'à 1 an.

Le Dr Alberto Albertini, chef du département de chirurgie cardiothoracique de l'Hesperia Hospital Modena, en Italie, explique : « Les résultats de cette analyse intermédiaire à 1 an sont remarquables. Cinq patients ont pu être ajustés en postopératoire et les résultats sont excellents. Grâce au réglage du cathéter, la régurgitation mitrale a été optimisée ou corrigée sans chirurgie supplémentaire à cœur ouvert. »

L'analyse intermédiaire du critère d'évaluation principal de l'efficacité à 1 an de l'anneau mitral ajustable dans l'étude pivot sera soumise pour publication dans une revue à comité de lecture.

Évolution stratégique vers le marché américain :

Suite à l'analyse des données positives à 1 an de l'étude pivot Optimize II, la Société a décidé de recentrer les ressources sur le marché américain et d'entrer rapidement en discussion avec la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis. La stratégie actuelle, uniquement axée sur l'Europe, a été soigneusement réévaluée par la nouvelle équipe de Direction. En raison de l'augmentation des exigences réglementaires en Europe (règlement MDR), il est probable que la voie CE soit plus complexe et plus longue que la voie FDA. En effet, la soumission d'un dossier 510K avec ajout de données cliniques existantes ouvrirait probablement le marché américain plus rapidement.

Même si le marché européen continuera d'être un axe important pour la Société, le marché américain offre plusieurs avantages au-delà d'être le plus grand marché mondial de la medtech unifiée : en matière de commercialisation, le prix de vente moyen d'un anneau mitral est 25 à 30 % plus élevé qu'en Europe, ce qui offre plus de possibilités pour un produit premium comme Kalios™. En outre, l'obtention de l'approbation aux États-Unis est bien alignée sur la stratégie de l'Entreprise visant à sécuriser les partenaires commerciaux qui sont principalement situés aux États-Unis (Medtronic, Boston Scientific, Abbott, Edwards Life Science, etc.).

La Société travaille avec plusieurs consultants réglementaires pour renforcer cette approche, elle prévoit de soumettre un pré-dossier et ensuite de rencontrer la FDA au cours du prochain trimestre. En parallèle, Affluent Medical procède également à une mise à niveau du fournisseur afin de renforcer la chaîne d'approvisionnement actuelle pour renouveler son stock, de préparer la phase d'industrialisation et d'assurer la compatibilité avec les exigences de la FDA.

Dans le but d'optimiser les dépenses, l'essai européen est suspendu pendant cette réorientation stratégique.

- Artus

L'implant Artus est un sphincter artificiel électromécanique implantable qui vise l'incontinence urinaire modérée à sévère. Artus est un anneau réglable implanté autour du col vésical qui contrôle, par pressions optimisées, l'ouverture et la fermeture de l'urètre du patient. Cet anneau est contrôlé par une unité de contrôle électromécanique implantée dans l'abdomen et dont l'autonomie attendue est supérieure à dix ans. Le patient peut ainsi ouvrir ou fermer à volonté son urètre à l'aide d'une simple télécommande, visant à assurer simplicité, efficacité, confort de vie et discrétion. Artus respecte au plus près la physiologie du sphincter urinaire, visant à limiter ainsi les risques de complications vasculaires et d'érosions tissulaires au niveau de l'urètre.

Par ailleurs, 2 sessions de formations chirurgicale ont été organisées ces derniers mois sur l’implantation de l’implant Artus. Une session de formation en Espagne avec 7 chirurgiens et une session en Pologne avec 9 chirurgiens. Ces formations ont permis de valider l’approche chirurgicale et de répondre aux questions des praticiens qui participeront à l’essai clinique. Ces formations ont mis en avant des retours très positifs sur le dispositif et le potentiel clinique pour les patients souffrant d’incontinence urinaire.

L’étude pilote européenne Dry sur le dispositif médical Artus dans le traitement de l’incontinence urinaire chez l’homme devrait être initiée avant fin de l’année 2023.

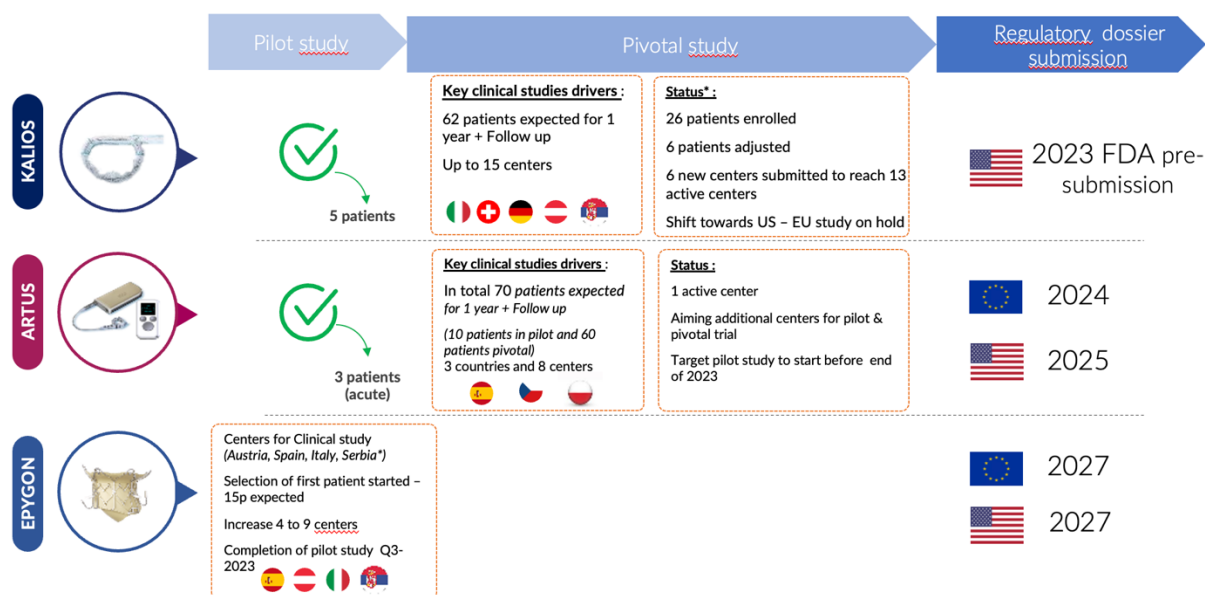
Un premier centre clinique est ouvert à Prague et plusieurs centres sont en cours d’ouverture en Espagne, Pologne et Belgique pour la phase pilote.

Il est prévu de recruter un total de 70 patients pour les phases pilote et pivot de cette étude. En 2024, la Société devrait démarrer une étude clinique en Europe chez la femme et une étude aux Etats-Unis pour accéder à ce marché.

2.5 Évolutions et perspectives

La société continue le développement de ses dispositifs médicaux et ses activités de business développement afin de commercialiser ses produits dans les délais envisagés.

Les prochaines étapes-clés du développement des dispositifs médicaux Kalios, Artus et Epygon, mises à jour des éléments décrits ci-dessus, sont les suivants :



2.6 Facteurs de risques et transactions entre parties liées

2.6.1 Facteurs de risques

Les facteurs de risque sont de même nature que ceux qui sont exposés au chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel approuvé par l'AMF le 26 avril 2023 et ne présentent pas d'évolution significative sur le 1^{er} semestre 2023.

La Société n'anticipe pas d'évolution de ces risques au cours du 2^{ème} semestre 2023.

2.6.2 Transactions entre parties liées

Les transactions entre sociétés consolidées ont été éliminées dans le processus de consolidation. Par ailleurs, dans le cours normal de ses activités, le Groupe entretient des relations d'affaires avec certaines sociétés non consolidées ou comptabilisées par équivalence pour des valeurs non significatives.

3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2023

Etat de situation financière consolidée

Etat de situation financière consolidée (en K€)	Notes	30/06/2023	31/12/2022
ACTIF			
Goodwill	3	32 203	32 203
Autres immobilisations incorporelles	4.1	17 911	18 821
Immobilisations corporelles (dont droits d'utilisation)	4.2	1 498	1 754
Participations dans les sociétés mise en équivalence	5	-	-
Autres actifs financiers non courants	6	92	61
Total actifs non courants		51 704	52 839
Autres créances courantes	7	5 362	4 601
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	6 548	2 580
Total actifs courants		11 910	7 181
Total Actif		63 614	60 020
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital	9	30 899	20 750
Primes		86 338	83 672
Réserve de conversion		22	22
Autres éléments du Résultat global		44	22
Réserves et résultat		(78 328)	(70 634)
Capitaux propres- attribuable aux actionnaires d’Affluent Medical		38 975	33 832
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Total capitaux propres		38 975	33 832
Dettes financières non courantes	11	15 034	14 934
Dettes liées aux obligations locatives non courantes	11.4	594	739
Engagements envers le personnel	12	103	101
Provisions non courantes	13	11	11
Impôts différés passifs	20	1 664	1 767
Total passifs non courants		17 406	17 552
Dettes financières courantes	11	2 217	1 714
Dettes liées aux obligations locatives courantes	11.4	329	348
Dettes fournisseurs	14	1 836	3 020
Autres dettes courantes	14	2 533	3 183
Dérivés passifs	11	318	371
Total passifs courants		7 233	8 636
Total Passif et capitaux propres		63 614	60 020

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé (en K€)	Notes	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois
Chiffre d'affaires		-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES		-	-
Autres produits d'exploitation	16	590	705
CHARGES OPERATIONNELLES			
Achats consommés		(1 037)	(1 505)
Charges externes	17.1	(2 828)	(2 478)
Charges de personnel	17.2	(2 996)	(2 888)
Impôts et taxes		(49)	(37)
Dotations aux provisions nettes des reprises		-	110
Autres produits et charges opérationnels courants	17.3	101	(22)
Dotations aux amortissements	4	(1 206)	(1 231)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(7 425)	(7 346)
Autres charges et produits opérationnels non courants	18	-	-
RESULTAT OPERATIONNEL avant quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(7 425)	(7 346)
Quote-part des résultats des sociétés mise en équivalence	5	-	-
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(7 425)	(7 346)
Coût de l'endettement financier net	19	(686)	(900)
Autres produits et charges financiers	19	-	2
Variation de la juste valeur des dérivés passifs	19	53	(33)
Résultat avant impôt		(8 058)	(8 277)
Impôt sur le résultat	20	78	85
Résultat net de la période		(7 980)	(8 192)
Dont attribuables aux actionnaires d'Affluent Médical		(7 980)	(8 192)
Dont intérêts ne conférant pas le contrôle		-	
		30/06/2023	30/06/2022
Résultat de base par action (€/action)	21	(0,29)	(0,45)
Résultat dilué par action (€/action)	21	(0,29)	(0,45)

Etat du résultat global consolidé

Etat du résultat global consolidé (en K€)	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois
Résultat net de la période	(7 980)	(8 192)
Ecart actuariels	22	22
Effet d'impôts rattachables à ces éléments	-	-
Eléments non recyclables en résultats	22	22
Ecart de conversion de consolidation	-	-
Eléments recyclables en résultats	-	-
TOTAL des Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	22	22
Etat du résultat global consolidé	(7 958)	(8 170)
Dont attribuables aux actionnaires d'Affluent Medical	(7 958)	(8 170)
Dont intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-

Variation des capitaux propres consolidé

Variation des capitaux propres consolidés	Capital Affluent Medical SA	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Réserve de conversion	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres- attribuable aux actionnaires d’Affluent Médical	Total intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Note	En K€							
	Nombre d'actions								
Au 31 décembre 2021	18 163 802	18 164	80 546	(55 206)	22	10	43 535	-	44 535
Résultat net au 30 juin 2022	-	-	-	(8 192)	-	-	(8 192)	-	(8 192)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	22	22	-	22
Résultat global	-	-	-	(8 192)	-	22	(8 170)	-	(8 170)
Mouvements nets des actions propres	-	-	-	(131)	-	-	(131)	-	(131)
Païement en actions	-	-	-	342	-	-	342	-	342
Gains et pertes nets relatif aux actions propres	-	-	-	(167)	-	-	(167)	-	(167)
Au 30 juin 2022	18 163 802	18 164	80 546	(63 354)	22	32	35 410	-	35 410
Au 31 décembre 2022	20 750 202	20 750	83 672	(70 634)	22	22	33 832	-	33 832
Résultat net au 30 juin 2023	-	-	-	(7 980)	-	-	(7 980)	-	(7 980)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	22	22	-	22
Résultat global	-	-	-	(7 980)	-	22	(7 958)	-	(7 958)
Augmentation de capital	10 149 256	10 149	3 552	-	-	-	13 701	-	13 701
Frais d’augmentation de capital	-	-	(886)	-	-	-	(886)	-	(886)
Mouvements nets des actions propres	-	-	-	30	-	-	30	-	30
Païement en actions	-	-	-	306	-	-	306	-	306
Gains et pertes nets relatif aux actions propres	-	-	-	(50)	-	-	(50)	-	(50)
Au 30 juin 2023	30 899 458	30 899	86 338	(78 328)	22	44	38 975	-	38 975

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés Montants en K€	Notes	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de la période		(7 980)	(8 192)
Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, des dotations et reprises de provisions	4, 13	1 230	1 125
Plus ou moins-value de cession des immobilisations		-	20
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		306	342
Charge d'intérêts financiers, intérêts courus, impact du coût amorti et de la désactualisation des avances		678	890
Variation de la juste valeur des dérivés	11.3	(53)	33
Quote-part des résultats des sociétés mise en équivalence	5	-	-
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	20	(78)	(85)
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		(5 897)	(5 868)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement		(2 609)	(564)
<i>Dont augmentation (diminution) des autres actifs financiers non courants</i>	6	(14)	82
<i>Dont augmentation (diminution) autres créances</i>	7	(760)	(1 242)
<i>Dont augmentation (diminution) des dettes fournisseurs</i>	14	(1 184)	283
<i>Dont augmentation (diminution) des dettes fiscales et sociales</i>	14	(708)	440
<i>Dont augmentation (diminution) des autres dettes</i>	14	57	(127)
Impôts payés		(25)	(19)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(8 531)	(6 451)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(13)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	4.2	(21)	(62)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(34)	(62)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital nette des frais d'augmentation		12 781	-
Remboursement d'avances et de prêts à l'innovation		(150)	-
Remboursement de prêts garantis par l'Etat	11.1	(309)	(42)
Remboursements des obligations convertibles		(190)	(1 602)
Intérêts financiers bruts versés		(35)	(85)
Autres mouvements liés au préfinancement du Crédit Impôt Recherche	11.5	609	673
Remboursement des dettes liées aux obligations locatives	11.4	(175)	(184)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)		-	(272)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		12 531	(1 512)
Incidence des variations des cours de change		-	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie		3 966	(8 025)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 579	11 405
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		6 545	3 380
Augmentation (diminution) de la trésorerie		3 966	(8 025)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris concours bancaires courants)	Notes	30/06/2023	30/06/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	6 548	3 384
Concours bancaires courants	8	(3)	(4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		6 545	3 380

Notes aux états financiers semestriels consolidés résumés

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Information relative à la Société et à son activité

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS au 30 juin 2023 et au 30 juin 2022.

1.1 La Société et son activité

Affluent Medical est un acteur français de la MedTech fondé par Truffle Capital ayant pour ambition de devenir un des leaders européens dans le traitement des maladies du cœur et des maladies vasculaires, qui sont la première cause de mortalité dans le monde, et de l'incontinence urinaire qui touche aujourd'hui un adulte sur quatre.

Affluent Medical développe des implants innovants mini-invasifs de nouvelle génération pour restaurer des fonctions physiologiques essentielles dans ces domaines. Les quatre dispositifs médicaux d'Affluent Medical sont actuellement en phase préclinique ou clinique et le lancement commercial du premier dispositif médical est prévue d'ici 2025.

Adresse du siège social : 320 avenue Archimède - Les pléiades III Bâtiment B
13100 AIX EN PROVENCE

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 837 722 560 RCS de Aix-en- Provence.

Affluent Medical SA est ci-après dénommée la « Société ». Le groupe formé par Affluent Medical SA et ses filiales et sous-filiales est ci-après dénommé le « Groupe ».

1.2 Evènements significatifs du premier semestre 2023

Le premier semestre a été riche en progrès, la société ayant connu des avancées majeures dans le développement de ces produits et sur le plan clinique. En parallèle, la société a poursuivi son financement avec succès, tout en renforçant ses équipes et sa gouvernance pour acquérir une nouvelle maturité.

Sur le plan financier

En mars 2023, la société a lancé et exécuté avec succès un tour de table financier. Son augmentation de capital a été sursouscrite à plus de 130%, permettant de lever près de 14m€.

Outre le renforcement de la position de son fondateur et principal actionnaire, Truffle Capital, cette opération a vu la montée au capital de M. Laurent Saglio, au travers de sa société LCEA, à hauteur de 10,25% du capital.

En parallèle, la société a su rationaliser ses dépenses et affiner ses prévisions budgétaires, permettant d'assurer son financement jusqu'en février 2024.

Financement des prochaines étapes de son développement :

Affluent Medical examine les meilleures options de financement pour accompagner les prochaines étapes de son développement. Affluent Medical envisage de réaliser dans les prochains mois une augmentation de

capital. Une telle opération aurait vocation à financer les programmes cliniques en cours, et pourrait bénéficier du soutien de ses actionnaires de référence.

Sur le plan de la gouvernance

La société a finalisé le recrutement de son comité de direction, autour de son CEO, Sébastien Ladet. Elle a notamment recruté son directeur financier, Christophe de Vregille, qui est arrivé en mai 2023. Christophe de Vregille est doté d'une expérience de plus de 20 ans acquise au sein de plusieurs entreprises internationales à forte croissance dans le domaine des technologies. Au cours de ces différentes expériences, Christophe a notamment joué un rôle clé dans l'évaluation et la mise en œuvre des stratégies de financement, avec un montant cumulé de fonds levés de plus de 400 m€. Il a également participé à plusieurs opérations de croissance externe.

La société a également recruté son directeur du développement, Benjamin Renault, en charge notamment de la supervision des programmes et des équipes R&D. Benjamin Renault pilote depuis plus de quinze ans la définition, le développement et le déploiement à l'international de dispositifs médicaux.

Sur le plan clinique

La société a montré des avancées importantes dans chacun de ses 3 programmes.

- Epygon

Epygon est la seule valve mitrale biomimétique cardiaque imitant l'anatomie de la valve mitrale native et le débit sanguin physiologique qui peut être implantée par voie transcathéter. Cette approche transcathéter évite une procédure invasive à « cœur ouvert » et les complications associées pour traiter l'insuffisance mitrale cardiaque.

Première implantation réussie :

Affluent Medical a annoncé en mars 2023 le succès de la première implantation de la valve cardiaque mitrale biomimétique Epygon sur une patiente qui présentait un profil d'insuffisance mitrale sévère associé à plusieurs facteurs de comorbidités. Cette implantation a été réalisée par voie transcathéter mini-invasive, par le Pr Stefano Salizzoni, MD, PhD - co-investigateur de l'étude clinique pilote Minerva – et son équipe, à l'Hôpital Molinette de la Santé et des Sciences de Turin – en Italie.

A un mois de suivi, la patiente a amélioré son état fonctionnel, faisant passer son statut fonctionnel de la New York Heart Association (NYHA) de III à II ; ce qui se traduit par une reprise des activités quotidiennes de la personne, sans qu'elle soit complètement essouffée. L'échocardiographie a montré une excellente fonction de la valve Epygon.

Le Comité indépendant de sécurité et de surveillance des données s'est réuni le 7 avril 2023 pour examiner le cas et a confirmé que l'étude en cours pouvait être poursuivie.

Poursuite des essais cliniques :

L'étude pilote clinique « Minerva », qui évalue le dispositif médical mini-invasif Epygon pour traiter la régurgitation de la valve mitrale, se poursuit actuellement dans plusieurs centres d'essais cliniques. L'approbation du comité de surveillance et de sécurité des données a permis à la Société de traiter d'autres patients avec la valve Epygon.

Au cours des derniers mois, 1 centre supplémentaire a été approuvé pour participer à l'essai clinique (Séville), ce qui porte le nombre total de centres à 10.

Alors que l'étude clinique progresse, Affluent Medical a récemment développé 2 nouvelles tailles de valve (tailles 40 et 42). Ces 2 tailles supplémentaires accéléreront le dépistage des patients au fur et à mesure de leur autorisation progressive dans d'autres pays (déjà autorisées en Espagne et en Autriche).

Confirmation de la forte valeur ajoutée de la valve Epygon :

En juin 2023, des entretiens approfondis ont été réalisés auprès de plus de 60 cardiologues interventionnels (CI) et chirurgiens cardiaques aux États-Unis et dans l'Union européenne (UE) afin d'analyser la perception qu'ils avaient de la valve mitrale Epygon.

Les professionnels médicaux ont identifié dans la conception d'Epygon plusieurs propositions de valeur fortes qui répondront à des besoins cliniques non satisfaits : profil hémodynamique, ancrage anatomique et conception limitant les risques de fuite et d'obstruction de la chambre de chasse du ventricule gauche.

L'enquête a généré des réponses très positives, tant des chirurgiens cardiaques que des cardiologues interventionnels (CI) :

- 75 % des chirurgiens cardiaques sont susceptibles d'adopter Epygon aux États-Unis et 67 % dans l'UE ;
- 70 % des CI seraient disposés à orienter les patients vers des chirurgiens cardiaques si Epygon était disponible ;
- Les CI orienteraient vers Epygon environ 1/3 de leurs patients, qui pourraient bénéficier des propriétés d'Epygon par une approche transapicale même si des valves transeptales étaient commercialisées.

L'enquête souligne que la valve mitrale est considérée comme un dispositif à forte valeur pour les patients à haut risque même par une approche transapicale en raison de ses propriétés uniques. La Société va poursuivre la validation de ces résultats d'enquête, car ils appuient sa stratégie actuelle de poursuite du développement d'une version transapicale d'Epygon tout en étudiant le développement d'une version transeptale.

- **Kalios**

L'anneau KaliosTM de la Société est le seul dispositif d'annuloplastie mitrale qui peut être ajusté par voie percutanée pour traiter l'insuffisance mitrale résiduelle et récurrente à tout moment après l'implantation, à plusieurs reprises et à cœur battant, évitant ainsi une nouvelle opération à cœur ouvert. L'étude pivot européenne Optimise II sur KaliosTM a été conçue pour évaluer la sécurité et l'efficacité du dispositif pour le traitement chirurgical de la régurgitation mitrale avec ajustement par voie cathéter.

Très bon résultats cliniques à 1 an :

Les résultats cliniques à un an sont constitués d'un ensemble de données intermédiaires sur 20 patients traités dans cinq centres en Europe à 1 an après l'implantation. 13 des patients présentaient une régurgitation mitrale primaire (dégénérative) et 7 présentaient une régurgitation mitrale secondaire (fonctionnelle). 5 ajustements post-implant ont été effectués et un patient a été ajusté 11 mois après l'intervention. Sur les 4 patients ajustés en périopératoire, d'excellents résultats ont été observés et se sont maintenus jusqu'à un an.

À 1 an, aucun des patients n'a présenté de RM > 2+, ce qui répond au critère d'efficacité prédéfini de l'étude.

Le profil de tolérance de l'étude est excellent : aucun décès, aucun infarctus du myocarde, aucune thrombose valvulaire et aucune endocardite n'ont été rapportés, jusqu'à 1 an.

Le Dr Alberto Albertini, chef du département de chirurgie cardiothoracique de l'Hesperia Hospital Modena, en Italie, explique : « Les résultats de cette analyse intermédiaire à 1 an sont remarquables. Cinq patients ont pu être ajustés en postopératoire et les résultats sont excellents. Grâce au réglage du cathéter, la régurgitation mitrale a été optimisée ou corrigée sans chirurgie supplémentaire à cœur ouvert. »

L'analyse intermédiaire du critère d'évaluation principal de l'efficacité à 1 an de l'anneau mitral ajustable dans l'étude pivot sera soumise pour publication dans une revue à comité de lecture.

Évolution stratégique vers le marché américain :

Suite à l'analyse des données positives à 1 an de l'étude pivot Optimize II, la Société a décidé de recentrer les ressources sur le marché américain et d'entrer rapidement en discussion avec la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis. La stratégie actuelle, uniquement axée sur l'Europe, a été soigneusement réévaluée par la nouvelle équipe de Direction. En raison de l'augmentation des exigences réglementaires en Europe (règlement MDR), il est probable que la voie CE soit plus complexe et plus longue que la voie FDA. En effet, la soumission d'un dossier 510K avec ajout de données cliniques existantes ouvrirait probablement le marché américain plus rapidement.

Même si le marché européen continuera d'être un axe important pour la Société, le marché américain offre plusieurs avantages au-delà d'être le plus grand marché mondial de la medtech unifiée : en matière de commercialisation, le prix de vente moyen d'un anneau mitral est 25 à 30 % plus élevé qu'en Europe, ce qui offre plus de possibilités pour un produit premium comme Kalios™. En outre, l'obtention de l'approbation aux États-Unis est bien alignée sur la stratégie de l'Entreprise visant à sécuriser les partenaires commerciaux qui sont principalement situés aux États-Unis (Medtronic, Boston Scientific, Abbott, Edwards Life Science, etc.).

La Société travaille avec plusieurs consultants réglementaires pour renforcer cette approche, elle prévoit de soumettre un pré-dossier et ensuite de rencontrer la FDA au cours du prochain trimestre. En parallèle, Affluent Medical procède également à une mise à niveau du fournisseur afin de renforcer la chaîne d'approvisionnement actuelle pour renouveler son stock, de préparer la phase d'industrialisation et d'assurer la compatibilité avec les exigences de la FDA.

Dans le but d'optimiser les dépenses, l'essai européen est suspendu pendant cette réorientation stratégique.

- **Artus**

L'implant Artus est un sphincter artificiel électromécanique implantable qui vise l'incontinence urinaire modérée à sévère. Artus est un anneau réglable implanté autour du col vésical qui contrôle, par pressions optimisées, l'ouverture et la fermeture de l'urètre du patient. Cet anneau est contrôlé par une unité de contrôle électromécanique implantée dans l'abdomen et dont l'autonomie attendue est supérieure à dix ans. Le patient peut ainsi ouvrir ou fermer à volonté son urètre à l'aide d'une simple télécommande, visant à assurer simplicité, efficacité, confort de vie et discrétion. Artus respecte au plus près la physiologie du sphincter urinaire, visant à limiter ainsi les risques de complications vasculaires et d'érosions tissulaires au niveau de l'urètre.

Par ailleurs, 2 sessions de formations chirurgicales ont été organisées ces derniers mois sur l'implantation de l'implant Artus. Une session de formation en Espagne avec 7 chirurgiens et une session en Pologne avec 9 chirurgiens. Ces formations ont permis de valider l'approche chirurgicale et de répondre aux questions des praticiens qui participeront à l'essai clinique. Ces formations ont mis en avant des retours très positifs sur le dispositif et le potentiel clinique pour les patients souffrant d'incontinence urinaire.

L'étude pilote européenne Dry sur le dispositif médical Artus dans le traitement de l'incontinence urinaire chez l'homme devrait être initiée avant fin de l'année 2023.

Un premier centre clinique est ouvert à Prague et plusieurs centres sont en cours d'ouverture en Espagne, Pologne et Belgique pour la phase pilote.

Il est prévu de recruter un total de 70 patients pour les phases pilote et pivot de cette étude. En 2024, la Société devrait démarrer une étude clinique en Europe chez la femme et une étude aux États-Unis pour accéder à ce marché.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes appliqués à la préparation des états financiers

Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés semestriels arrêtés au 30 juin 2023 de la Société ont été arrêtés conformément aux normes comptables internationales en vigueur, telles qu'adoptées par l'Union européenne (ci-après les « normes IFRS »). Ces normes intègrent les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou Standing Interpretations Committee (SIC) et du comité d'interprétation des normes ou International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) au 30 juin 2023 applicables à ce jour.

Les comptes consolidés semestriels résumés ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adoptée par l'Union Européenne, relative à l'information financière intermédiaire. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus conjointement avec les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (les « états financiers annuels »).

Principes appliqués à la préparation des états financiers

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément au principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Continuité d'exploitation

La Société se concentre sur l'invention et le développement de nouveaux dispositifs médicaux. La situation déficitaire de la Société au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle en lien avec le stade de développement de ses produits.

La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de :

- levées de fonds successives en capital ;
- l'émission d'obligations convertibles et non convertibles ;
- la mise en place de prêts garantis par l'Etat ;
- d'avances remboursables et de subventions ;
- le remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ; et
- l'introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris concomitante avec une augmentation de capital.

La Société aura besoin de fonds supplémentaires pour poursuivre son plan de développement et cela pourra également dépendre de l'atteinte d'étapes de développement, l'obtention de résultats cliniques favorables et/ou l'obtention d'autorisations réglementaires ou d'un succès commercial.

A la date d'arrêté des présents comptes, le Conseil d'Administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues, au moins jusqu'en février 2024 sur la base des éléments suivants :

- le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie consolidés nette au 30 juin 2023 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 6 548 K€ ;
- les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la société sur le deuxième semestre 2023 qui seront consacrés à poursuivre le développement, les études cliniques et la préparation de l'industrialisation pour les 3 dispositifs développés par le Groupe.

Le principe de la continuité de l'exploitation a été retenu par le Conseil d'administration au regard des données et hypothèses ci-dessus, des engagements reçus, ainsi que des mesures mises en œuvre par la Direction pour assurer le financement de la société au-delà de février 2024.

A ce titre, la Société examine les meilleures options de financement pour accompagner les prochaines étapes de son développement. Affluent Medical envisage de réaliser dans les prochains mois une augmentation de capital. Une telle opération aurait vocation à financer les programmes cliniques en cours, et pourrait bénéficier du soutien de ses actionnaires de référence.

À la date de l'arrêté des comptes, la direction de la Société estime qu'ils disposent d'une assurance raisonnable de trouver le financement adéquat.

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1^{er} janvier 2023 :

- Amendements à IAS 12 *Impôts sur le résultat* : Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique publiés par l'IASB le 7 mai 2021 et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 12 août 2022 ;
- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers et IFRS Practice Statement 2* : Divulgence des méthodes comptables publiés par l'IASB le 12 février 2021 et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 3 mars 2022 ;
- Amendements à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* : définition des estimations comptables publiés par l'IASB le 12 février 2021 et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 3 mars 2022.

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées et adoptées par l'Union Européenne qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société sont les suivantes :

- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* : Classement des actifs en courant ou non courant et Classement des passifs en courant ou non courant – Report de la date d'entrée en vigueur, et *Passifs non courant assortis de clauses restrictives* publiés par l'IASB le 23 janvier 2020, le 15 juillet 2020 et 31 octobre 2022 respectivement dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Amendements à IFRS 16 *Contrats de location* : Passif de location dans le cadre d'une cession-bail « leaseback », publié par l'IASB le 22 septembre 2022 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Amendements à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir : accords de financement avec les fournisseurs*, publié par l'IASB le 25 mai 2023 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société mais qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- Amendements à IAS 12 : *Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale - Règles modèles pilier 2*, publiées par l'IASB le 23 mai 2023 avec une entrée en vigueur immédiate et rétroactive.

La Société n'anticipe pas d'impact significatif de ces normes, amendements de normes et interprétations sur ses états financiers à la date d'adoption.

Changement de méthode comptable

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, la Société n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au cours du 1^{er} semestre 2023.

2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Selon IFRS 10 *Etats financiers consolidés*, les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe détient le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à, ou a droit à des rendements variables découlant de son implication dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le groupe acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les entités contrôlées directement par la société mère et indirectement par le biais d'autres entités contrôlées sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La norme IFRS 11.16 *Partenariat* définit les joints ventures comme un partenariat dans lequel les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	Pays	30/06/2023			31/12/2022			30/06/2022		
		% d'intérêt Groupe	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
AFFLUENT MEDICAL SA	France				Société mère					
EPYGON SAS	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
KEPHALIOS SAS	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
KARDIOZIS SAS	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
MYOPOWERS MEDICAL TECHNOLOGIES	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
EPYGON Italie SRL	Italie	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
MEDEV EUROPA SRL (1)	Roumanie	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SHANGHAI EPYGON MEDICAL TECHNOLOGY	Chine	40,00%	40,00%	E	40,00%	40,00%	E	40,00%	40,00%	E
SHANGHAI MYOPOWERS MEDICAL TECHNOLOGY	Chine	40,00%	40,00%	E	40,00%	40,00%	E	40,00%	40,00%	E

(1) Société sans activité opérationnelle créée en 2020.

IG : Intégration globale

E : Mise en équivalence

2.3 Monnaie de présentation

Les états financiers du Groupe sont établis en euros (EUR).

2.4 Conversion des états financiers en devises étrangères

Les taux de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE (pour 1 EUR)	30/06/2023		31/12/2022		30/06/2022	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Leu Roumain LEI / RON	4,9342	4,9635	4,9313	4,9495	4,9457	4,9464
Yuan Ren Min Bi – RMB	7,4894	7,8983	7,0788	7,3582	7,0823	6,9624

2.5 Utilisation de jugements et estimations

Pour préparer les états financiers semestriels consolidés résumés, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

2.6 Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2023

Les activités ont été affectées par la COVID-19 sur les exercices 2021 et 2022. Notamment, la Société a fait face à des décalages mineurs sur ses programmes d'études cliniques du fait de la mobilisation des centres hospitaliers pour endiguer la crise sanitaire. A ce jour et malgré les décalages, la Société n'anticipe pas d'impacts majeurs sur les dates de commercialisation et les prévisions de revenu.

La Société a adapté son organisation et ses modes de travail en ayant recours au télétravail et en limitant les déplacements.

A la date d'arrêté des comptes, l'épidémie Covid-19 a un impact limité sur les comptes de la société au 30 juin 2023 et n'a pas remis en cause la valeur des actifs immobilisés.

2.7 Conséquences du conflit en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par les forces russes le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie ont des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 30 juin 2023, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie

Toutefois, les activités de la Société ont été impactées de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...), du Nitinol (nickel titane), des polymères, du péricarde bovin...
- Hausse des coûts de développement des produits en lien avec la flambée des prix des matières premières et de l'énergie.

Note 3 : Goodwill

Le goodwill se répartit sur 4 unités génératrices de trésorerie correspondant généralement à une société :

Goodwill (Montant en K€)	30/06/2023	31/12/2022
EPYGON SAS	10 722	10 722
KARDIOZIS SAS	5 422	5 422
KEPHALIOS SAS	8 698	8 698
MYOPOWERS MEDICAL TECHNOLOGIES France	7 361	7 361
TOTAL	32 203	32 203

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur au cours des périodes présentées en application de la norme IAS 36.

Le Groupe a procédé à des tests annuels de dépréciation du goodwill (32 203 K€ à la clôture des exercices présentés).

Pour les besoins des tests de perte de valeur du goodwill, le Groupe est divisé au 30 juin 2023 comme au 31 décembre 2022 en 4 unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui correspondent généralement à une société.

Les hypothèses clés retenues par la Société dans le cadre de son test annuel de dépréciation du goodwill au 31 décembre 2022 sont basées sur :

- Des estimations de cycle de développement des essais cliniques, de dates de mise sur le marché des dispositifs médicaux, de pénétration du marché ou de mise en place de partenariats ;
- Des taux d'actualisation (WACC) appliqués aux prévisions de l'ordre de 13,5 % pour l'ensemble des UGT ;
- Des Taux de croissance à l'infini du flux normatif opérationnel au-delà de la projection de 10 ans de l'ordre de 2 % pour MYOPOWERS ;
- Des Taux de croissance à l'infini du flux normatif opérationnel au-delà de la projection de 10 ans de l'ordre de 3,5 % pour EPGON et KEPHALIOS en phase avec les études sur le secteur de la cardiologie.

Au 31 décembre 2022, sur la base des évaluations internes réalisées, le Groupe avait conclu que la valeur recouvrable des UGT testés excédait leur valeur comptable.

La direction du Groupe estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable des UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable.

En particulier :

- une augmentation du taux d'actualisation de 100 points de base n'engendrerait pas un risque de perte de valeur ;
- une diminution des taux de croissance à long terme de 100 points de base n'engendrerait pas un risque de perte de valeur ;
- le décalage d'un an de la date de mise sur le marché et une diminution des estimations de revenus ou de pénétration du marché de 10% n'engendraient pas de risque de perte de valeur.

Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles**4.1 Immobilisations incorporelles**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Brevets et droits similaires	Logiciel, et autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute			
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	28 512	159	28 671
Acquisition	13	-	13
Cession et reclassement	-	-	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2023	28 525	159	28 684
Amortissements			
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	9 691	159	9 849
Augmentation	924	-	924
Diminution	-	-	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2023	10 614	159	10 773
VALEUR NETTE COMPTABLE			
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	18 821	-	18 821
Etat de la situation financière au 30 juin 2023	17 911	-	17 911

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur au cours des périodes présentées en application de la norme IAS 36.

Les décalages mineurs dans la mise en œuvre des programmes cliniques de la Société entre 2020 et 2022 du fait de la crise sanitaire du Covid-19 (cf. note 2.6) n'ont pas été considérés comme un indice de perte de valeur.

Les brevets et droits similaires sont constitués notamment des technologies développées en interne dont le détail figure ci-dessous :

TECHNOLOGIES DEVELOPPEES EN INTERNE (Montants en K€)	30/06/2023	31/12/2022
Valeurs brutes		
EPYGON	9 786	9 786
KARDIOZIS	2 223	2 223
KEPHALIOS	8 207	8 207
MYOPOWERS	8 280	8 280
Total	28 496	28 496
Amortissements		
EPYGON	3 546	3 226
KARDIOZIS	794	721
KEPHALIOS	2 948	2 678
MYOPOWERS	3 319	3 059
Total	10 607	9 684
Valeurs nettes comptables		
EPYGON	6 240	6 560
KARDIOZIS	1 429	1 502
KEPHALIOS	5 259	5 529
MYOPOWERS	4 961	5 221
Total	17 889	18 812

4.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Constructions (Droits d'utilisation)	Installations techniques, matériel et outillage	Installations techniques, matériel et outillage (droits d'utilisation)	Matériel informatique	Matériel informatique (droits d'utilisation)	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau (droits d'utilisation)	Matériel de transport (droits d'utilisation)	Immobilisation en cours	Total	Dont droits d'utilisation
Valeur Brute											
Au 31 décembre 2022	1 318	1 446	307	88	77	213	14	154	-	3 617	1 870
Acquisition	-	19	-	2	15	-	-	-	-	36	15
Cession et reclassement	-	-	(11)	-	-	-	-	(76)	-	(87)	(87)
Au 30 juin 2023	1 318	1 465	296	90	92	213	14	78	-	3 566	1 798
Amortissements											
Au 31 décembre 2022	547	888	135	72	20	76	3	122	-	1 862	827
Augmentation	113	90	38	3	14	11	1	13	-	283	179
Diminution	-	-	(7)	-	-	-	-	(70)	-	(77)	(77)
Au 30 juin 2023	660	978	166	75	34	87	3	65	-	2 068	929
Valeur nette comptable											
Au 31 décembre 2022	771	558	172	16	57	137	12	32	-	1 754	1 043
Au 30 juin 2023	658	487	130	15	58	126	11	13	-	1 498	869

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur au cours des périodes présentées en application de la norme IAS 36.

Droits d'utilisation

Sur le premier semestre 2023, les droits d'utilisation ont connu une évolution limitée.

Note 5 : Participations dans les sociétés mise en équivalence

VALEUR DES TITRES MIS EN EQUIVALENCE (Montants en K€)	JV SHANGHAI EPYGON	JV SHANGHAI MYOPOWERS	Total des titres mis en équivalence
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	-	-	-
Quote-part de résultat des MEE	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2023	-	-	-

Les données en 100% relatives aux coentreprises sont les suivantes :

DONNEES RELATIVES AUX CO-ENTREPRISES (Montant en K€)	30/06/2023			31/12/2022		
	JV SHANGHAI EPYGON	JV SHANGHAI MYOPOWERS	Total	JV SHANGHAI EPYGON	JV SHANGHAI MYOPOWERS	Total
Chiffres d'affaires	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	(991)	(596)	(1 587)	(1 183)	(796)	(1 980)
Résultat net	(991)	(596)	(1 587)	(1 183)	(796)	(1 980)
Pourcentage de détention	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
Quote-part théorique du résultat des sociétés mises en équivalence	(396)	(239)	(635)	(473)	(319)	(792)
Quote-part retenue du résultat des sociétés mises en équivalence (1)	-	-	-	-	-	-

(1) La société comptabilise la quote-part de résultat des Joint-Ventures Shanghai Epygon Medical Technology Co., Ltd, et Shanghai Myopowers Medical Technology comme suit :

- Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une Joint-Ventures excède la valeur comptable de sa participation dans celle-ci, le groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures.
- Lorsque la quote-part est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires ne font pas l'objet d'une provision
- Si l'entité détenue dégage ultérieurement des profits, le groupe ne recommencera à comptabiliser sa quote-part dans les bénéfices qu'à compter du moment où cette quote-part est égale ou supérieure à sa quote-part dans les pertes nettes non comptabilisées.

La valeur d'équivalence a été déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres.

Sur la base des éléments bilantiels des deux joint-ventures disponibles au 31 décembre 2021, et au regard des dépenses engagées par les deux joint-ventures sur l'exercice 2022 et sur le premier semestre 2023, la Société a décidé de retenir une valeur d'équivalence nulle au 31 décembre 2022 comme au 30 juin 2023.

Note 6 : Actifs financiers

AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (Montant en K€)	Retenue de garantie préfinancement CIR	Autres dépôts et cautionnements	Contrat de liquidité	TOTAL
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	3	35	23	61
Augmentations	18	1	16	35
Diminutions	(3)	(1)	-	(4)
Etat de la situation financière au 30 juin 2023	18	35	39	92

À la suite de son introduction en bourse sur le marché Euronext Paris, la Société a signé un contrat de liquidité avec un établissement spécialisé afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Affluent Medical.

Dans ce cadre, la Société a confié 400 K€ à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

Les actions acquises au titre de ce contrat sont comptabilisées en actions propres de la Société pour leurs coûts d'acquisition.

Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré dans les capitaux propres.

La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

La Société a procédé à plusieurs versements complémentaires au contrat de liquidité :

- 100 K€ en août 2021 ; et
- 130 K€ en 2022 ;
- 35 K€ en juillet 2023 (cf. note 24).

Note 7 : Autres créances

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	30/06/2023	31/12/2022
Crédit d'impôt recherche (1)	1 902	1 319
Taxe sur la valeur ajoutée (2)	2 488	2 605
Charges constatées d'avance (3)	667	487
Avances et acomptes fournisseurs	133	66
Divers	172	124
Total autres créances courantes	5 362	4 601

(1) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

- CIR estimé au 30 juin 2023 : 582 K€
- CIR 2022 : 1 319 K€, dont une partie de la créance a fait l'objet d'un préfinancement au cours du premier semestre 2023 (cf. note 11).

(2) Taxe sur la valeur ajoutée

- Dans le cadre de l'avancement des dépenses dans le lancement des produits du Groupe, la Société constate un crédit de TVA aux différentes clôtures présentées

(3) Les charges constatées d'avance sont liées à l'activité courante du Groupe et concernent essentiellement des honoraires.

Note 8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	30/06/2023	31/12/2022
Comptes bancaires	6 548	2 580
Equivalents de trésorerie	-	-
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	6 548	2 580

Note 9 : Capital

Composition du capital social

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	30/06/2023	31/12/2022
Capital (en K€)	30 899	20 750
Nombre d'actions ordinaires	30 899 458	20 750 202
Valeur nominale (en euros)	1,00 €	1,00 €

Le nombre d'actions de la Société ne comprend pas les bons de souscription d'actions (« BSA »), bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à des salariés, dirigeants, administrateurs et prestataires externes et non encore exercés.

Evolution du capital

Au cours du premier semestre 2023, le capital social de la Société a évolué de la façon suivante :

- Emission le 6 mars 2023 de 10 146 450 Actions assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») pour un montant de 13,7 M€ (10 146 K€ en capital social et 3 551 K€ en primes d'émission) ;
- Exercice de 22 448 BSAR entre le 6 mars 2023 et le 30 juin 2023 ayant généré l'émission de 2 806 actions pour un montant de 4,2 K€ (2,8 K€ en capital social et 1,4 K€ en primes d'émission).

Le capital social de la société s'élève à 30 899 458 euros au 30 juin 2023.

Emission de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Dans le cadre de l'augmentation de capital du 6 mars 2023, chaque action nouvelle émise était assortie d'un bon de souscription d'actions remboursables (BSAR).

Les BSAR pourront être exercés à tout moment à compter de la date d'émission jusqu'au 31 décembre 2025. Les BSAR qui n'auront pas été exercés à l'issue de cette période d'exercice deviendront caducs de plein droit et perdront toute valeur.

Huit BSAR donne le droit de souscrire une action ordinaire nouvelle de la Société, moyennant le versement d'un prix d'exercice de :

- 1,50 euros entre la date d'émission des BSAR et les 9 mois suivant cette date d'émission (inclus) (soit le 5 décembre 2023) ; puis

- 1,95 euros entre le jour suivant les 9 mois de la date d'émission des BSAR (soit le 6 décembre 2023) et la date d'échéance des BSAR fixée au 31 décembre 2025 après leur date d'émission.

Cette parité d'exercice pourra être ajustée à l'issue d'opérations que la Société pourrait réaliser, à compter de la date d'émission des BSAR, afin de maintenir les droits des porteurs de BSAR.

La Société pourra, à son seul gré, procéder, à tout moment, à compter de l'émission des BSAR jusqu'à la fin de leur période d'exercice au 31 décembre 2025, au remboursement anticipé de l'intégralité des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro ; toutefois, de tels remboursements anticipés ne seront possibles que si la moyenne pondérée par les volumes de l'action Affluent Medical sur les 10 séances de bourse précédant la date de publication de l'avis de remboursement anticipé multipliée par la parité d'exercice en vigueur, excède 140% du prix d'exercice des BSAR à cette date. Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 €, les porteurs de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR sur la base du prix d'exercice fixé à cette date par action nouvelle avant la date fixée pour le remboursement et bénéficier ainsi économiquement de l'exercice des BSAR.

Politique de gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une assise financière suffisante afin de préserver la confiance des investisseurs et des créanciers et de soutenir la croissance future de l'entreprise.

Suite à l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris, la Société a signé le 14 juin 2021 un contrat de liquidité afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action de la Société. Dans ce cadre, la Société a confié 400 K€ à Kepler Cheuvreux afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

La Société a procédé à plusieurs versements complémentaires au contrat de liquidité :

- 100 K€ en août 2021 ;
- 130 K€ en 2022 ; et
- 35 K€ en juillet 2023 (cf. note 24).

Au 30 juin 2023, au titre de ce contrat, 124 232 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres et 39 K€ au titre du compte espèces figurent en actifs financiers non courants.

Frais d'émission

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés, nets d'impôt, en déduction des capitaux propres.

Dans le cadre de l'augmentation du capital de septembre 2022, la Société a encourus des frais pour 258 K€ enregistrés en moins de la prime d'émission.

Dans le cadre de l'augmentation du capital de mars 2023, la société a encourus des frais à hauteur de 916 K€ enregistrés en moins de la prime d'émission sur le premier semestre 2023.

Dividendes

La Société n'a versé aucun dividende au cours des exercices présentés.

Note 10 : Paiements fondés en actions**10.1 Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)**

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues			Valorisation totale IFRS2 initiale (K€) (Black & Scholes)
		Nombre total de bons attribués	Date d'échéance contractuelle	Prix d'exercice	Terme attendu	Volatilité	Taux sans risque	
BSA ₂₀₁₈₋₁	09/04/18	1 644	10 ans	5,00 €	6 ans	34,36%	0,07%	2
BSA ₂₀₁₈₋₂	09/04/18	131 520	10 ans	5,00 €	6 ans	34,36%	0,07%	169
BSA ₂₀₂₀₋₁	08/07/20	32 080	10 ans	5,89 €	6 ans	39,94%	-0,60%	58

Evolution du nombre de bons en circulation

Nombre de BSA en circulation						
Type	Date d'attribution	31/12/2022	Emis	Exercés	Caducs	30/06/2023
BSA ₂₀₁₈₋₁	09/04/18	1 644	-	-	-	1 644
BSA ₂₀₁₈₋₂	09/04/18	65 760	-	-	-	65 760
BSA ₂₀₂₀₋₁	08/07/20	32 080	-	-	-	32 080
TOTAL		99 484	-	-	-	99 484

Les conditions d'acquisition des droits (conditions de performance et condition de service) définis pour chaque plan de BSA n'ont pas évolué depuis le 31 décembre 2022.

10.2 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues			Valorisation totale IFRS2 initiale (K€) (Black & Scholes)
		Nombre total de bons attribués	Date d'échéance contractuelle	Prix d'exercice	Terme attendu	Volatilité	Taux sans risque	
BSPCE ₂₀₁₈₋₁	09/04/18	1 339 866	10 ans	5,00 €	6 ans	34,36%	0,07%	2 195
BSPCE ₂₀₁₈₋₂	09/04/18	961 741	10 ans	5,00 €	6 ans	34,36%	0,07%	1 576
BSPCE ₂₀₁₉₋₂	10/07/19	300 600	10 ans	6,10 €	6 ans	35,63%	-0,54%	599
BSPCE ₂₀₁₉₋₃	01/10/19	200 400	10 ans	6,10 €	6 ans	35,92%	-0,70%	399
BSPCE ₂₀₂₀₋₂	07/12/20	226 300	10 ans	5,89 €	6 ans	38,69%	-0,73%	467
BSPCE ₂₀₂₁₋₁	20/07/21	125 000	10 ans	6,93 €	6 ans	34,08%	-0,66%	276
BSPCE ₂₀₂₁₋₂	20/07/21	30 000	10 ans	6,93 €	6 ans	34,08%	-0,66%	66
BSPCE ₂₀₂₁₋₃	20/07/21	70 000	10 ans	6,93 €	6 ans	34,08%	-0,66%	155
BSPCE ₂₀₂₁₋₄	20/07/21	250 000	10 ans	6,93 €	6 ans	34,08%	-0,66%	552
BSPCE ₂₀₂₁₋₅	20/07/21	30 000	10 ans	6,00 €	6 ans	34,08%	-0,58%	66
BSPCE ₂₀₂₁₋₆	20/07/21	476 500	10 ans	6,00 €	6 ans	34,08%	-0,58%	865
BSPCE ₂₀₂₂₋₁	17/10/22	360 000	10 ans	1,75 €	6 ans	43,57%	2,11%	266
BSPCE ₂₀₂₂₋₂	17/10/22	480 000	10 ans	1,75 €	6 ans	43,57%	2,11%	364
BSPCE ₂₀₂₂₋₃	17/10/22	120 000	10 ans	1,75 €	6 ans	43,57%	2,11%	93
BSPCE ₂₀₂₃₋₁	06/12/22	83 000	10 ans	1,71 €	6 ans	42,13%	-0,58%	60
BSPCE ₂₀₂₃₋₂	11/05/23	120 000	10 ans	1,50 €	6 ans	42,36 %	2,19%	209
BSPCE ₂₀₂₃₋₃	11/05/23	290 000	10 ans	1,50 €	6 ans	42,36 %	2,19%	209

Evolution du nombre de BSPCE en circulation

Nombre de BSPCE en circulation						
Type	Date d'attribution	31/12/2022	Emis	Exercés	Caducs	30/06/2023
BSPCE 2018-1	09/04/18	1 280 682	-	-	-	1 280 682
BSPCE 2018-2	09/04/18	337 020	-	-	(57 540)	279 480
BSPCE 2019-2	10/07/19	50 100	-	-	-	50 100
BSPCE 2019-3	01/10/19	200 400	-	-	-	200 400
BSPCE 2020-2	07/12/20	141 924	-	-	(65 624)	76 300
BSPCE 2021-1	07/12/20	67 917	-	-	(2 917)	65 000
BSPCE 2021-2	07/12/20	30 000	-	-	-	30 000
BSPCE 2021-3	07/12/20	40 468	-	-	(5 468)	35 000
BSPCE 2021-4	07/12/20	158 333	-	-	-	158 333
BSPCE 2021-5	07/12/20	30 000	-	-	-	30 000
BSPCE 2021-6	07/12/20	188 590	-	-	(134 090)	54 500
BSPCE 2022-1	17/10/22	-	360 000	-	-	360 000
BSPCE 2022-2	17/10/22	-	480 000	-	-	480 000
BSPCE 2022-3	17/10/22	-	120 000	-	-	120 000
BSPCE 2023-1	06/12/22	-	83 000	-	-	83 000
BSPCE 2023-2	11/05/23	-	120 000	-	-	410 000
BSPCE 2023-3	11/05/23	-	290 000	-	-	410 000
TOTAL		2 525 434	1 453 000	-	(265 639)	3 712 795

Les conditions d'acquisition des droits (conditions de performance et condition de service) définis pour chaque plan de BSPCE n'ont pas évolué depuis le 31 décembre 2022.

10.3 Attribution d'actions gratuites (« AGA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans		Hypothèses retenues				Valorisation totale IFRS2 initiale (K€) (Black & Scholes)
		Nombre total de bons attribués	Date d'échéance contractuelle	Prix d'exercice	Terme attendu	Volatilité	Taux sans risque	
AGA 2021-1	20/07/2021	4 050	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	28
AGA 2022-1	17/10/2022	1 300	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2

Evolution du nombre d'AGA en cours d'acquisition de droits

Nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition de droits						
Type	Date d'attribution	31/12/2021	Emis	Attribués	Caducs	30/06/2022
AGA 2021-1	20/07/2021	-	-	-	-	-
AGA 2022-1	17/10/2022	1 300	-	-	-	1 300
TOTAL		1 300	-	-	-	1 300

10.4 Charges comptabilisées conformément à la norme IFRS 2 au cours des périodes présentées

La Société a enregistré une charge relative aux paiements fondés sur des actions de 306 K€ au 30 juin 2023 et 342 K€ au 30 juin 2022.

La charge cumulée s'élève à 5 445 K€ au 30 juin 2023 et 5 335 K€ au 30 juin 2022.

Note 11 : Emprunts et dettes financières

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	30/06/2023	31/12/2022
Avances remboursables et prêt à l'innovation	13 393	12 925
Prêts garantis par l'Etat	1 641	2 007
Autres emprunts et dettes divers	-	2
Dettes financières non courantes	15 034	14 934
Dettes sur obligations locatives non courantes	594	739
Dérivés passifs non courants	-	-
Total des dettes financières de nature non courantes	15 628	15 673
Avances remboursables	848	848
Prêt à taux zéro	735	675
Préfinancements des créances de Crédit d'Impôt Recherche	632	-
Emprunt obligataire	-	190
Concours bancaires courants	2	1
Dettes financières courantes	2 217	1 714
Dettes sur obligations locatives courantes	329	348
Dérivés passifs courants	318	371
Total des dettes financières de nature courantes	2 864	2 433
Total des dettes financières	18 492	18 106

Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

(montants en milliers d'euros)	Valeur de remboursement		Option de conversion comptabilisée en capitaux propres	Bifurcation des dérivés passifs	Intérêts cours	Coût amorti	Valeur au bilan au 30/06/2023
	31/12/2022	30/06/2023					
Dettes sur obligations locatives	1 088	923	-	-	-	-	923
Avances remboursables	13 816	14 276	-	-	-	(35)	14 241
Prêts garantis par l'Etat	2 626	2 318	-	-	58	-	2 376
Préfinancement du CIR	-	609	-	-	-	23	632
Emprunt obligataire OCA 2019	190	-	-	-	-	-	-
Dérivé passif	371	318	-	-	-	-	318
Autres emprunts et dettes divers	2	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	1	2	-	-	-	-	2
Total dettes financières	18 094	18 446	-	-	58	(12)	18 492

Tableau de variation des dettes financières

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	31/12/2022	Encais- sement	Rembourse- ment	Impact du coût amorti	Nouvelle dette financière relative droits d'utilisation	Sortie de contrats IFRS 16	Juste valeur	Intérêts courus	Imputation dépôt de garantie	Transfert entre dettes non courantes et dettes courantes	30/06/2023
Avances remboursables et prêt à l'innovation	12 925	-	-	-	-	-	-	609	-	(142)	13 393
Prêts garantis par l'Etat	2 007	-	-	-	-	-	-	2	-	(369)	1 641
Emprunt obligataire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes divers	2	-	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières non courantes	14 934	-	(2)	-	-	-	-	611	-	(510)	15 034
Dettes sur obligations locatives non courantes	739	-	-	-	15	-	-	-	-	(160)	594
Dérivé passif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières non courantes	15 673	-	(2)	-	15	-	-	611	-	(670)	15 628
Avances remboursables et prêt à l'innovation	848	-	(150)	8	-	-	-	-	-	142	848
Prêts garantis par l'Etat	675	-	(309)	-	-	-	-	-	-	369	735
Préfinancement du CIR	-	609	-	23	-	-	-	-	-	-	632
Emprunt obligataire	190	-	(190)	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Dettes financières courantes	1 714	610	(649)	31	-	-	-	-	-	510	2 217
Dettes sur obligations locatives courantes	348	-	(175)	-	-	(6)	-	-	-	160	329
Dérivé passif	371	-	-	-	-	-	(53)	-	-	-	318
Dettes financières courantes	2 433	610	(823)	31	-	(6)	(53)	-	-	670	2 864
Total dettes financières	18 106	610	(826)	31	15	(6)	(53)	611	-	-	18 492

11.1 Avances remboursables et prêt à l'innovation

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DU PRET A L'INNOVATION (Montants en K€)	BPI innovation AFFLUENT MEDICAL	Projet MIVANA EPYGON	Projet MIVANA KEPHALIOS	Projet PIAVE ARTUS MYOPOWERS	Total
Au 31 décembre 2022	907	3 871	1 458	7 538	13 773
(+) Encaissement	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(150)	-	-	-	(150)
Intérêts courus	-	217	85	308	610
Subventions	-	-	-	-	-
Charges financières	8	-	-	-	8
Au 30 juin 2023	765	4 088	1 542	7 846	14 241

Ventilation des avances remboursables et du prêt à l'innovation par échéances, en valeur de remboursement

ECHÉANCES DES AVANCES REMBOURSABLES ET DU PRET A L'INNOVATION, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	BPI innovation AFFLUENT MEDICAL	Projet MIVANA EPYGON	Projet MIVANA KEPHALIOS	Projet PIAVE ARTUS MYOPOWERS	Total
Au 30 juin 2023	800	4 088	1 543	7 845	14 277
Part à moins d'un an	200	500	100	-	800
Part entre un an à 2 ans	200	800	250	1 949	3 199
Part entre 2 ans et 3 ans	200	1 018	350	1 949	3 517
Part entre 3 ans et 4 ans	200	-	192	1 949	2 341
Part entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	341	341
Part à plus de 5 ans	-	1 770	651	1 657	4 078

11.1.1 Prêt BPI Innovation

Le 8 avril 2020, la Société a conclu un contrat avec BPI France pour un prêt de 1 000 K€ avec un versement en une seule fois et portant intérêt à 1,14% pour le « développement d'un dispositif médical disruptif (anneau mitral réglable) permettant de lutter contre les insuffisances mitrales récidivantes ».

La Société a reçu un total de 1 000 K€ en lien avec ce contrat et a satisfait les conditions de réussite de ce projet.

Suite à la réussite du projet, le calendrier de remboursement est le suivant : 50 K€ par trimestre du 30 septembre 2022 au 30 juin 2027 (20 versements).

Dans le référentiel IFRS, le fait que le prêt supporte le paiement d'un intérêt annuel plus faible que le marché revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à un taux plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant du prêt au coût historique et celui du prêt actualisé à un taux d'endettement marginal (3,10%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

11.1.2 Avance remboursable « Projet MIVANA »

Le 28 septembre 2015, les Sociétés KEPHALIOS et EPYGON, en partenariat avec les entités MDB TEXINOV et IFTH (Institut Français du Textile et de l'Habillement) ont conclu un contrat avec BPI France pour :

- des avances remboursables d'un montant maximal de 5 458 K€ (dont 4 512 K€ pour les sociétés du groupe AFFLUENT MEDICAL) avec des versements en plusieurs tranches selon l'atteinte « d'étape clé » et ne portant pas intérêt pour le « développement de dispositifs médicaux innovants et techniques dérivés de l'industrie textile pour la création d'une filière cardiovasculaire nationale ».
- des subventions d'un montant maximal de 3 122 K€ (dont 1 957 K€ pour les sociétés du groupe AFFLUENT MEDICAL)

L'aide accordée par BPI France se décompose en subventions et en avances remboursables.

A ce stade, les décalages observés dans la mise en œuvre des essais cliniques ont eu des effets négligeables sur le calcul des intérêts courus.

Contrat entre EPYGON et BPIFrance

La Société EPYGON a reçu un total de 2 319 K€ en lien avec ce contrat et a satisfait les conditions de réussite des étapes clés 1, 2 et 3, sur un total de 4 étapes clés.

Suite à la réussite des étapes clés 1, 2 et 3, le calendrier de remboursement est le suivant :

- 500 K€ au 30 juin 2022 (1 versement) ;
- 800 K€ au 30 juin 2023 (1 versement) ;
- 1 100 K€ au 30 juin 2024 (1 versement) ;
- 1 350 K€ au 30 juin 2025 (1 versement).

Au cours de l'exercice 2021, la Société Epygon a renégocié avec BPIFrance afin de rééchelonner les remboursements prévus initialement. Dans ce cadre, BPIFrance a accepté de décaler de 18 mois la date de fin des remboursements, qui suivront le calendrier suivant :

- 500 K€ au 31 décembre 2023 (1 versement) ;
- 800 K€ au 31 décembre 2024 (1 versement) ;
- 1 100 K€ au 31 décembre 2025 (1 versement) ;
- 1 350 K€ au 31 décembre 2026 (1 versement).

Le contrat conclu entre BPIFrance et EPYGON prévoit le paiement d'un versement complémentaire à partir du moment où la société aura remboursé en totalité les avances reçues. La société s'engage, pendant une durée de 5 (cinq) années consécutives après la date de la terminaison dudit remboursement et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 20 000 000 € (vingt millions d'euros), à verser 2% (deux pour cent) du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du Projet.

- Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 000 000 € (six millions d'euros).
- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et les versements complémentaires est limitée à 15 (quinze) années.

Au 30 juin 2023, sur la base des projections de chiffre d'affaires de la société EPYGON, la Société a réalisé une estimation des versements complémentaires. La dette a été comptabilisée au coût amorti en reconnaissant 1 770 K€ d'intérêts courus.

Contrat entre KEPHALIOS et BPIFrance

La société KEPHALIOS a reçu un total de 892 K€ en lien avec ce contrat et a satisfait les conditions de réussite des étapes clés 1, 2 et 3, sur un total de 4 étapes clés.

Suite à la réussite des étapes clés 1, 2 et 3, le calendrier de remboursement est le suivant :

- 100 K€ au 30 juin 2022 (1 versement) ;
- 250 K€ au 30 juin 2023 (1 versement) ;
- 350 K€ au 30 juin 2024 (1 versement) ;
- 450 K€ au 30 juin 2025 (1 versement).

Au cours de l'exercice 2021, la Société KephaliOS a renégocié avec BPIFrance afin de rééchelonner les remboursements prévus initialement. Dans ce cadre, BPIFrance a accepté de décaler de 18 mois la date de fin des remboursements, qui suivront le calendrier suivant :

- 100 K€ au 31 décembre 2023 (1 versement) ;
- 250 K€ au 31 décembre 2024 (1 versement) ;
- 350 K€ au 31 décembre 2025 (1 versement) ;
- 450 K€ au 31 décembre 2026 (1 versement).

KEPHALIOS devra s'acquitter en sus du calendrier de remboursement forfaitaire prévisionnel, le cas échéant, d'une annuité égale à :

- 30% (trente pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle issus du projet, perçus au cours de l'année calendaire précédente,
- 30% (trente pour cent) du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Les sommes dues à Bpifrance en application du présent alinéa seront déduites en priorité et à due concurrence de l'ultime échéance et le cas échéant des précédentes.

Le contrat conclu entre BPIFrance et KEPHALIOS prévoit le paiement d'un versement complémentaire à partir du moment où la société aura remboursé en totalité les avances reçues. La société s'engage, pendant une durée de 5 (cinq) années consécutives après la date de la terminaison dudit remboursement et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 10 000 000 € (dix millions d'euros), à verser 2% (deux pour cent) du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du Projet.

- Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 3 000 000 € (trois millions d'euros).
- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et les versements complémentaires est limitée à 15 (quinze) années.

Au 30 juin 2023, sur la base des projections de chiffre d'affaires de KEPHALIOS, la Société a réalisé une estimation des versements complémentaires. La dette a été comptabilisée au coût amorti en reconnaissant 650 K€ d'intérêts courus.

11.1.3 Avance remboursable « Projet PIAVE ARTUS »

Le 21 juillet 2016, la Société MYOPOWERS a conclu un contrat avec BPIFrance pour une avance remboursable d'un montant maximal de 7 796 K€ avec des versements en plusieurs tranches selon l'atteinte « d'étape clé » et ne portant pas intérêt pour le « développement d'un sphincter urinaire artificiel pour le traitement de l'incontinence urinaire d'effort sévère ».

L'aide accordée par BPIFrance se décompose en subvention (pour 201 K€) et en avance remboursable (pour 7 796 K€).

La Société a reçu un total de 6 188 K€ en lien avec ce contrat et a satisfait les conditions de réussite des étapes clés 1 et 2.

Le calendrier de remboursement est le suivant : 2 055 K€ par année du 1^{er} septembre 2023 au 1^{er} septembre 2026 (4 versements).

En mai 2021, la société a renégocié avec la BPI afin de décaler les dates d'échéances des prochaines étapes clés ainsi que le début du remboursement de l'avance.

La date de début de remboursement de l'avance a été reporté au 31 décembre 2024 et devrait suivre le calendrier de remboursement suivant :

- 1 949 K€ au 1^{er} janvier 2025 (1 versement) ;
- 1 949 K€ au 1^{er} janvier 2026 (1 versement) ;
- 1 949 K€ au 1^{er} janvier 2027 (1 versement) ;
- 2 451 K€ au 1^{er} janvier 2028 (1 versement).

Dans le cadre de la mise en place de l'avance remboursable Projet « PIAVE ARTUS » (cf. note 11.1.4), la Société devra s'acquitter en sus du calendrier de remboursement forfaitaire prévisionnel, le cas échéant, d'une annuité égale à :

- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle issus du projet, perçus au cours de l'année calendaire précédente,
- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Les sommes dues à Bpifrance en application du présent alinéa seront déduites en priorité et à due concurrence de l'ultime échéance et le cas échéant des précédentes.

Le contrat conclu entre BPIFrance et MYOPOWERS prévoit le paiement d'un versement complémentaire à partir du moment où la société aura remboursé en totalité les avances reçues. La société s'engage, pendant une durée de 4 (quatre) années consécutives après la date de la terminaison dudit remboursement et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 20 000 000 € (vingt millions d'euros), à verser 1% (un pour cent) du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du Projet.

- Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 4 000 000 € (quatre millions d'euros).
- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et les versements complémentaires est limitée à 15 (quinze) années.

Au 30 juin 2023, sur la base des projections de chiffre d'affaires, la Société a réalisé une estimation des versements complémentaires. La dette a été comptabilisée au coût amorti en reconnaissant 1 657 K€ d'intérêts courus.

A ce stade, les décalages observés dans la mise en œuvre des essais cliniques ont eu des effets négligeables sur le calcul des intérêts courus.

11.2 Prêts Garantis par l'Etat

Principes comptables

Le Groupe bénéficie de prêts garantis par l'Etat (« PGE »).

Les PGE ont été initialement enregistrés à la juste valeur qui correspond à la trésorerie reçue, et comptabilisés ensuite selon la méthode du coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif a été déterminé sur la base de la meilleure estimation de la date attendue de remboursement en tenant compte de l'option de prorogation que la société a l'intention d'exercer.

Au cours de l'année 2020, le groupe a contracté quatre prêts garantis par l'Etat et au cours de l'année 2021, trois nouveaux prêts garantis par l'Etat, pour renforcer sa trésorerie dans le contexte de pandémie COVID-19.

Au 30 juin 2023, les prêts garantis par l'Etat avec une échéance de moins d'un an ont été classés en dettes financières courantes, le solde est conservé en dettes financières non courantes.

Evolution des prêts garantis par l'Etat

EVOLUTION DES PRETS GARANTIS PAR L'ETAT (Montants en K€)	BNP Paribas		Société Générale			CIC	BPI France Affluent Medical	Total
	Affluent Medical	Epygon	Kardiozis	Kephalios	Myopowers			
Au 31 décembre 2022	866	207	80	141	787	399	202	2 682
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(126)	(8)	(11)	(20)	(110)	(32)	-	(307)
(+/-) intérêts courus	(1)	-	-	-	2	-	-	1
Au 30 juin 2023	739	199	69	121	679	367	202	2 376

Ventilation des prêts garantis par l'Etat par échéances, en valeur de remboursement

ECHEANCES DES PRETS GARANTIS PAR L'ETAT, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	BNP Paribas		Société Générale			CIC	BPI France Affluent Medical	Total
	Affluent Medical	Epygon	Kardiozis	Kephalios	Myopowers			
Au 30 juin 2023	739	199	69	121	679	367	202	2 376
Part à moins d'un an	254	51	22	40	222	98	48	735
Part d'un an à 5 ans	485	148	47	81	457	269	154	1 641
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-

11.2.1 Prêts Garantis par l'Etat BNP Paribas

Le 6 Avril 2020, la société AFFLUENT MEDICAL a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque BNP Paribas dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 1 000 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En février 2021, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 1% avec un coût de garantie de 21 K€.

Le 15 avril 2021, la société AFFLUENT MEDICAL a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque BNP Paribas dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 200 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,00 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En février 2022, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,75% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 4 K€.

11.2.2 Prêts Garantis par l'Etat Société Générale

Le 5 juin 2020, la société EPYGON a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque Société Générale dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 90 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,25 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En mars 2021, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,58% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 2 K€.

Le 5 juin 2020, la société KARDIOZIS a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque Société Générale dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 160 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,25 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En mars 2021, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,58% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 3 K€.

Le 5 juin 2020, la société KEPHALIOS a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque Société Générale dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 890 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,25 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En mars 2021, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,58% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 19 K€.

11.2.3 Prêts Garantis par l'Etat CIC

Le 5 février 2021, la société MYOPOWERS a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque CIC dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 395 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,00 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En novembre 2021, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,70% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 8K€.

11.2.3 Prêts Garantis par l'Etat BPIFrance

Le 6 mai 2021, la société AFFLUENT MEDICAL a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque BPIFrance dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 200 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 2,35 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En février 2022, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 3,35%, prime de garantie de l'Etat incluse.

11.3 Emprunts obligataires et emprunts obligataires convertibles

Evolution des emprunts obligataires

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en K€)	Emprunt obligataire KREOS	OC 2019 – Head Leader	Total
Au 31 décembre 2022	-	190	190
(+) Impact du coût amorti	-	-	-
(-) Remboursement	-	(190)	(190)
(+/-) Intérêts courus	-	-	-
(+/-) Conversion	-	-	-
Au 30 juin 2023	-	-	-

Les emprunts obligataires sont intégralement remboursés au 30 juin 2023.

11.3.1 Emprunt Obligataire non convertible KREOS

Le 26 octobre 2018, la Société a conclu un « venture loan agreement » avec Kreos Capital tenant lieu de contrat cadre organisant l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant pouvant atteindre 12 M€ au travers de

l'émission d'une tranche de 4 millions d'euros et de deux tranches pouvant aller jusqu'à 4 millions chacune, l'émission de 196 722 bons de souscriptions d'actions (BSA2018-KREOS).

Le « venture loan agreement » prévoit le nantissement des actifs de la Société (incluant une part de la propriété intellectuelle de la Société) au bénéfice de Kreos Capital.

Chaque tranche porte intérêts à 10% par an. Toutes les tranches d'emprunts non convertibles émises sont remboursables en 36 mensualités avec un différé de remboursement de 6 mois.

Selon les termes du contrat, la Société a la possibilité à tout moment, à condition de respecter une notification préalable à Kreos Capital d'au moins 30 jours, de rembourser ou racheter les emprunts obligataires non convertibles. Le remboursement sera égal au (1) montant du principal restant dû, augmenté de (2) la somme des intérêts que la Société aurait dû acquitter sur la durée restante de la tranche concernée, actualisé au taux de 4% par an.

La tranche A a été émise lors de la signature du contrat, le 29 octobre 2018, et la tranche B le 1^{er} juin 2019. Le tirage de la tranche C ne pourra pas avoir lieu, l'échéance du 30 septembre 2019 ayant été dépassée et faute de satisfaction des conditions requises.

Un dépôt de garantie de 256 K€ (128 K€ par tranche) a été retenu par Kreos Capital sur les versements effectués. Il sera déduit de la dernière mensualité. Il est présenté en « Autres actifs financiers non courants ». Chaque BSA2018-KREOS confère le droit de souscrire à un nombre d'actions N tel que $N = 6,10 / RP$ avec RP tel que défini ci-dessous.

Le Prix d'exercice (RP) est fixé au prix le plus bas entre i) la somme de 6,10 € et ii) le prix le plus bas retenu au cours des différentes augmentations de capital étant intervenues entre la date d'émission des BSA2018-KREOS et la date d'exercice, diminué d'une décote de 20%.

La période d'exercice de chaque BSA débute à la date d'émission et se termine à la date la plus tôt entre i) le 10^{ème} anniversaire de la date d'émission, ii) la date de transfert de propriété de plus de 80% des actions tel que décrit par le Pacte d'Actionnaires, ou iii) le 5^{ème} anniversaire de l'Introduction en Bourse de la Société.

Traitement comptable

Conformément à IFRS 9, la dette non convertible est évaluée selon la méthode du coût amorti.

Au 31 décembre 2019, la dette est évaluée à 7,2 M€.

Après analyse, les BSA attachés à la Tranche A (BSA2018-KREOS) ont été comptabilisés en dérivé passif et évaluée à la juste valeur avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat conformément à IFRS 9.

La juste valeur a été déterminée par l'application du modèle de valorisation Black-Scholes avec les principales hypothèses suivantes :

BSA émis au profit de KREOS	Tranche A					
	A l'émission (26/10/2018)	01/01/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	30/06/2023
Nombre de BSA	65 574	65 574	65 574	65 574	65 574	65 574
Prix d'exercice	4,71 €	4,71 €	4,71 €	4,71 €	4,71 €	1,08 €
Terme contractuel	5,05	7,37	5,37	5,00	5,00	2,87
Volatilité	34,92%	35,75%	45,98%	39,29%	43,56%	40,35%
Taux sans risque	-0,19%	-0,26%	-0,75%	-0,48%	2,45%	2,84%
Valeur du dérivé (en K€)	147	147	178	157	186	160
Variation de la juste valeur au cours de la période (en K€)		N/A	40	(21)	30	(27)

BSA émis au profit de KREOS	Tranche B				
	A l'émission (01/06/2019)	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	30/06/2023
Nombre de BSA	65 574	65 574	65 574	65 574	65 574
Prix d'exercice	4,71 €	4,71 €	4,71 €	4,71 €	1,08 €
Terme contractuel	6,96	5,37	5,00	5,00	2,87
Volatilité	36,57%	45,98%	39,29%	43,56%	40,35%
Taux sans risque	-0,51%	-0,75%	-0,48%	2,45%	2,84%
Valeur du dérivé (en K€)	144	178	157	186	160
Variation de la juste valeur au cours de la période (en K€)		40	(21)	30	(27)

Au cours de l'exercice 2020, l'emprunt KREOS a fait l'objet d'un rééchelonnement de certaines échéances mensuelles. L'ensemble de l'emprunt obligataire non convertible (Tranche A et B) a désormais une maturité en novembre 2022.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, Kreos Capital a procédé à la souscription d'actions de la Société à hauteur de 2 M€ par compensation de créances. Ainsi, suite à cette opération et au rééchelonnement de certaines échéances mensuelles, un nouvel échéancier de la dette a été mis en place.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a remboursé intégralement l'emprunt obligataire non convertible. Les dépôts de garantie (cf. note 6) ont été imputés sur la dernière échéance.

Au 30 juin 2023, il reste en circulation 65 574 BSA émis au profit de Kreos au titre de la tranche A (valorisés en dérivé passif pour 160 K€) et 65 574 BSA émis au profit de Kreos au titre de la tranche B (valorisés en dérivé passif pour 160 K€)

11.3.2 Emprunt Obligataire Convertible en Action 2019

Le 10 décembre 2019, la Société a signé un contrat d'emprunt obligataire avec Head Leader Limited, Truffle Biomedtech Crossover Fund et Truffle Innov FRR France permettant une levée de fonds de 8 M€ sur une période de 60 mois à compter de la date d'émission.

Au terme de ce contrat, l'émetteur a émis 2 300 000 obligations convertibles (OC) au profit de la société TRUFFLE Biomedtech Crossover Fund, 1 700 000 au profit de la société Truffle Innov FRR France et 4 000 000 OC au profit de Head Leader Limited pour un total de 8 M€.

4 millions d'euros ont été versés à la Société en décembre 2019 par les fonds gérés par Truffle Capital.

Le 19 juin 2020, l'intégralité de ces obligations convertibles ont été remboursées en actions nouvelles générant l'émission de 679 116 actions.

Le versement des 4 millions en provenance du fond Head Leader est intervenu le 16 octobre 2020.

Le contrat prévoit le nantissement de certains actifs de la Société (le brevet chinois de KALIOS détenu par KEPHALIOS et 40% des titres de Shanghai Epygon Medical Technology et Shanghai Myopowers Medical Technology) au bénéfice des souscripteurs.

Les obligations convertibles ont les caractéristiques suivantes :

- 8 000 000 OCA de valeur nominale de 1 € chacune ont été émises au pair avec une maturité de 60 mois soit jusqu'au 10/12/2024
- Le taux annuel d'intérêt est fixé à 4 %
- Le prix de conversion de l'obligation est égal à la valeur de souscription de l'action lors de l'augmentation de capital la plus récente à la date de la demande de conversion.

Traitement comptable

Conformément à IFRS 9, la composante dette des emprunts convertibles a été évaluée selon la méthode du coût amorti.

L'option de conversion des emprunts convertibles a été séparée, comptabilisée en dérivé passif en raison d'une parité de conversion variable et évaluée à la juste valeur avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat conformément à IFRS 9.

La juste valeur a été déterminée par l'application du modèle de valorisation Black-Scholes avec les principales hypothèses suivantes :

Option de conversion - OC 2019 - Head Leader	A l'émission (16/10/2020)	31/12/2020	31/12/2021
Nombre d'obligations en circulation	4 000 000	4 000 000	-
Nombre d'actions pouvant être souscrites	4 000 000	4 000 000	-
Prix d'exercice (1)	5,00 €	45,00 €	4,00 €
Terme attendu	5	0,42	N/A
Volatilité	41,09%	0,00%	N/A
Taux sans risque	-0,81%	0,00%	N/A
Valeur du dérivé (en K€)	1 364	1 000	-
Variation de la juste valeur au cours de la période (en K€)		(364)	(1 000)

(1) Selon le contrat, le prix d'exercice est diminué de 20% en cas d'introduction des titres sur un marché réglementé

Le 25 février 2021, Head Leader Limited a notifié à la Société sa demande de remboursement de ses obligations convertibles (OCA) en cas de réalisation de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris. Ce remboursement additionnel d'un montant de l'ordre de 4,1 M€ (intérêts courus inclus) sera réalisé dans les mois suivants la réalisation de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris.

Suite au succès de l'introduction en bourse en juin 2021, le remboursement de la dette Head Leader est devenu certain engendrant la caducité de l'option de conversion. Dès lors, la juste valeur du dérivé passif est nulle. La variation de sa juste valeur au cours de la période a été enregistrée en résultat pour 1,0 M€. Les frais non amortis (à la date d'introduction en bourse) sur la composante dette font l'objet d'un étalement compris entre la date d'introduction en bourse et la date de fin du remboursement effectif, le 28 janvier 2022.

La Société a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire par tranche de 1 M€ chaque mois entre octobre 2021 et janvier 2022.

Le solde de 190 K€ d'intérêts courus a été réglé en mai 2023.

11.4 Dette liée aux obligations locatives**Evolution des dettes sur obligations locatives****EVOLUTION DES DETTES SUR OBLIGATIONS LOCATIVES
(Montant en K€)****Dettes Locatives**

Au 31 décembre 2022	1 087
(+) Augmentation	15
(-) Remboursement	(175)
(-) Sortie anticipée de contrat	(4)
Au 30 juin 2023	923

Au cours du premier semestre 2023, les dettes locatives ont diminué de 175 K€, correspondant au remboursement linéaire des contrats de location comptabilisé sous IFRS 16.

Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

DETTE LOCATIVE COURANTE ET NON COURANTE (montant en K€)	Dettes locatives
Au 30 juin 2023	923
<i>Part à moins d'un an</i>	329
<i>Part d'un an à 5 ans</i>	532
<i>Part à plus de 5 ans</i>	62

Note 12 : Engagements envers le personnel

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Employés Italiens	92	86	67
Employés français	11	15	10
Engagements envers le personnel	103	101	77

12.1 Employés italiens

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE – Italie	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Age de départ à la retraite	67 ans		
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,65%	3,16%	3,10 %
Table de mortalité	Table ISTAT SIM/F 2021	Table ISTAT SIM/F 2021	Table ISTAT SIM/F 2019
Taux de revalorisation des salaires	6,80%	6,80%	6,74%
Taux de turn-over	7,00%	7,00%	3,00%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL EN ITALIE (Montants en K€)	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Ouverture de la période	86	78	78
Coût des services rendus	16	22	11
Coût financier	1	1	-
Prestations payées	-	(12)	(10)
Ecart actuariel	(11)	(3)	(12)
Clôture de la période	92	86	67

12.2 Employés français

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE France		30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Age de départ à la retraite		Départ volontaire entre 65 et 67 ans		
Conventions collectives	Kephalios	Industries Chimiques 3108		
	Autres entités françaises	Cadre : Métallurgie cadres 3025 Non-cadre : Métallurgie (Industries) 3126		
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)		3,65%	3,16%	3,22%
Table de mortalité		INSEE 2019		
Taux de revalorisation des salaires		2,00%		
Taux de turn-over	Kephalios	Moyen		
	Autres entités françaises	Fort		
Taux de charges sociales		45%		

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL EN FRANCE (Montants en K€)	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Ouverture de la période	15	18	18
Coût des services rendus	7	6	2
Coût financier	-	-	-
Indemnités versées	-	-	-
Ecart actuariel	(11)	(9)	(10)
Variations de périmètre	-	-	-
Clôture de la période	11	15	10

Note 13 : Provisions

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2022				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Variation de Périmètre	
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provision pour litige	130	31	(150)	-	11
Provisions pour risques et charges non courantes	130	31	(150)	-	11

PROVISIONS (Montants en K€)	30/06/2023				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Variation de Périmètre	
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provision pour litige	11	-	-	-	11
Provisions pour risques et charges non courantes	11	-	-	-	11

Au cours de l'exercice 2022, la Société a comptabilisé des dotations à hauteur de 31 K€ en lien avec des litiges prud'homaux et des reprises de provisions à hauteur de 150 K€ correspondant à la fin de litiges présents au 31 décembre 2021.

Par assignation du 12 juin 2019, la société Implantica Marketing Limited a engagé une action en contrefaçon de brevet, auprès du Tribunal judiciaire de Paris, à l'encontre de la Société et de MyoPowers. Elle prétend que le développement du dispositif médical Artus reproduirait selon elle certaines revendications de la partie française d'un brevet européen lui appartenant, et sollicite la réparation du préjudice qu'elle prétend avoir subi. Elle sollicite ainsi la condamnation de la Société et MyoPowers au paiement de la somme de 2.000.000 € à titre de dommages et intérêts provisionnels et 500.000 € au titre de son prétendu préjudice moral. La Société et MyoPowers ont conclu à plusieurs reprises, notamment pour démontrer la nullité du brevet invoqué par Implantica Marketing Limited et, en conséquence, l'absence de contrefaçon. A cet égard, dans une décision du 4 juin 2020 statuant sur une demande d'interdiction provisoire d'Implantica Marketing Limited, le juge a admis qu'il existait des doutes sérieux sur la validité du brevet invoqué, lequel a par ailleurs expiré le 8 février 2021. En conséquence, dans sa décision du 4 juin 2020, le juge a refusé la demande d'Implantica Marketing Limited qui sollicitait l'interdiction provisoire du développement du dispositif médical Artus dans l'attente d'une décision au fond sur la contrefaçon. Implantica a été condamné à payer 50k€ dont le versement a été réalisé.

Depuis la décision du 4 juin 2020, la procédure au fond a repris : Implantica Marketing Limited a réitéré ses demandes de dommages et intérêts mentionnées ci-dessus par conclusions en date du 11 janvier 2021.

Le 8 février 2021, le brevet d'Implantica a expiré.

La procédure est toujours en cours à la date d'arrêté des comptes.

Au 31 décembre 2022 comme au 30 juin 2023, la Société n'a pas constitué de provisions pour risques et charges au titre de ce litige.

Note 14 : Autres dettes courantes et non courantes

AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS (Montants en K€)	30/06/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 836	3 020
Dettes fiscales et sociales	2 340	3 048
Produits constatés d'avance courants	79	-
Passif d'impôts courants	47	27
Autres dettes	66	108
Comptes courants hors Groupe	-	-
Total autres passifs courants	4 369	6 203

Les produits constatés d'avance sont notamment relatifs à l'étalement des subventions reçues dans le cadre des projets PIAVE ARTUS et MIVANA. Ils ont été classés en autres passifs courants pour la partie des subventions à recevoir à moins d'un an et en autres passifs non courants pour les subventions à plus long terme.

Note 15 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

(Montants en K€)	31/12/2022		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9	
	Rubriques au bilan	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste-valeur par le biais du compte de résultat
Actifs financiers non courants	61	61	-	61
Autres créances courantes	4 601	4 601	-	4 601
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 580	2 580	2 580	-
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	7 242	7 242	2 580	4 662
Dettes financières courantes	1 714	1 714	-	1 714
Dettes liées aux obligations locatives - courantes	348	348	-	348
Dettes financières non courantes	14 934	14 934	-	14 934
Dettes liées aux obligations locatives - non courante	739	739	-	739
Autres dettes courantes	3 183	3 183	-	3 183
Dérivés passifs	371	371	371	-
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	21 289	21 289	371	20 918

(Montants en K€)	30/06/2023		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9	
	Rubriques au bilan	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste-valeur par le biais du compte de résultat
Actifs financiers non courants	92	92	-	92
Autres créances courantes	5 362	5 362	-	5 362
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 548	6 548	6 548	-
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	12 002	12 002	6 548	5 454
Dettes financières courantes	2 217	2 217	-	2 217
Dettes liées aux obligations locatives - courantes	329	329	-	329
Dettes financières non courantes	15 034	15 034	-	15 034
Dettes liées aux obligations locatives - non courante	594	594	-	594
Autres dettes courantes	2 533	2 533	-	2 533
Dérivés passifs	318	318	318	-
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	21 025	21 025	318	20 707

Note 16 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)	30/06/2023	30/06/2022
Crédit d'impôt recherche	582	696
Subventions	8	9
Total autres produits d'exploitation	590	705

Les autres produits d'exploitations sont constitués essentiellement des crédits d'impôts recherche des sociétés françaises à hauteur de 582 K€ au 30 juin 2023 et 691 K€ au 30 juin 2022.

Note 17 : Charges Opérationnelles

Les dépenses opérationnelles dédiées aux activités de R&D, précliniques, cliniques, affaires réglementaires, qualité et en excluant les dépenses administratives générales représentent environ 79 % des dépenses totales de la Société au 30 juin 2023 et 87% au 30 juin 2022.

17.1 Charges externes

Charges externes (Montants en K€)	30/06/2023	30/06/2022
Honoraires	(2 080)	(1 880)
Missions et réceptions	(251)	(197)
Entretien et réparations	(140)	(117)
Publicité, publications, relations publiques	(51)	(23)
Locations et charges locatives	(38)	(47)
Primes d'assurances	(41)	(42)
Etudes, recherches, sous-traitance, documentation et séminaires	(39)	(17)
Divers	(188)	(155)
Total charges externes	(2 828)	(2 478)

17.2 Charges de personnel

Charges de personnel (Montants en K€)	30/06/2023	30/06/2022
Rémunération du personnel	(1 918)	(1 797)
Charges sociales	(748)	(746)
Engagements de retraite	(24)	(3)
Paiements fondés sur des actions	(306)	(342)
Total charges de personnel	(2 996)	(2 888)

L'effectif moyen de la Société s'élève à 52 au 30 juin 2023 contre 49 au 30 juin 2022.

17.3 Autres produits et charges opérationnels courants

Autres produits et charges opérationnels courants (Montants en K€)	30/06/2023	30/06/2022
Valeur nette comptable des actifs cédés	-	(20)
Produits des actifs cédés	-	-
Autres charges et autres produits divers	101	(2)
Autres produits et charges opérationnels courants	101	(22)

Note 18 : Autres produits et charges opérationnels

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'autres produits et charges opérationnels non courant au cours des exercices clos au 30 juin 2022 et 2023.

Note 19 : Résultat financier net

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	30/06/2023	30/06/2022
Coût de l'endettement financier net	(686)	(900)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-
Charges d'intérêts	(678)	(891)
Effet de la désactualisation	(8)	(9)
Autres produits et charges financiers	53	(31)
Résultat de change	-	-
Variation de juste valeur des dérivés passifs (1)	53	(33)
Autres	-	2
Résultat financier net	(633)	(931)

La charge d'intérêts au titre d'IFRS 16 s'élève à 19 K€ au 30 juin 2023 et 23 K€ au 30 juin 2022.

(1) cf. Note 11.3.1 Emprunt Obligataire non convertible KREOS et 11.3.2 Emprunt Obligataire Convertible en Action 2019

Note 20 : Impôt sur le résultat

En application des principes décrits dans la note sur les états financiers clos le 31 décembre 2022 et du mécanisme de plafonnement du report en avant des déficits, aucun impôt différé actif n'a été reconnu au-delà des impôts différés passifs dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2023.

En effet, des actifs d'impôts différés sont reconnus au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les impôts différés d'actif reconnus à hauteur des impôts différés passifs sont présentés en moins de ces derniers au niveau de l'état de situation financière consolidé.

Note 21 : Résultat par action

RESULTAT DE BASE PAR ACTION	30/06/2023	30/06/2022
Résultat de l'exercice (en K€)	(7 980)	(8 192)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période	27 253 890	18 163 802
Nombre moyen pondéré d'actions pour résultat dilué sur la période	27 253 890	18 163 802
Résultat de base par action (€/action)	(0,29)	(0,45)
Résultat dilué par action (€/action)	(0,29)	(0,45)

Conformément à IAS 33, le résultat par action sur une base diluée présenté ci-dessus est identique au résultat par action de base car intégrer les effets de la dilution reviendrait à présenter un résultat par action sur une base diluée amélioré par rapport au résultat par action de base.

Au 30 juin 2023, les instruments dilutifs de la Société sont constitués :

- des BSA attachés aux obligations non convertibles KREOS, cf. note 11.3.1 ;
- des BSA et BSPCE attribués à des employés, membres du conseil d'administration, prestataires externes, cf. notes 10.1 et 10.2.

Note 22 : Parties liées**22.1 Rémunérations dues aux mandataires sociaux**

Les rémunérations des dirigeants s'analysent de la façon suivante :

Rémunération des mandataires sociaux (Montants en K€)	30/06/2023	30/06/2022
Rémunérations fixes	135	127
Rémunérations variables versées	23	22
Honoraires de conseil	-	-
Avantages en nature	-	7
Jetons de présence	52	42
Paiements fondés sur des actions	118	123
TOTAL	328	321

Note 23 : Engagements donnés et reçus

Les engagements hors bilan n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2022.

Dans le cadre du prospectus approuvé le 8 février 2023 sous le numéro R.23-003, la société a reçu l'engagement suivant :

Dans le cas où la Société n'arriverait pas à lever des fonds supplémentaires à ceux de l'augmentation de capital avec DPS de mars 2023, l'insuffisance de fonds de roulement serait financée grâce au soutien financier de Truffle Capital, principal actionnaire du Groupe dans la limite de 3,0 millions d'euros, conformément à une lettre de soutien financier signée en date du 7 février 2023.

Note 24 : Evènements post-clôture

Juillet 2023 :

- La Société annonce une augmentation de 35 K€ des moyens alloués au contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux visant à assurer une meilleure liquidité du titre.
- La Société annonce les nominations de Christophe de Vregille en qualité de Directeur financier et de Benjamin Renault en qualité de Directeur du développement afin de compléter l'équipe de direction en place pour accompagner l'exécution du plan de développement et aborder les prochaines étapes menant à la commercialisation des trois dispositifs médicaux de pointe d'Affluent Medical qui ont le potentiel de changer la vie des patients atteints de maladies cardiaques structurelles et de dysfonctionnements urologiques.

4. RAPPORT COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle (Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXPERTEA AUDIT

60, boulevard Jean Labro
13016 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle (Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023)

Aux Actionnaires

AFFLUENT MEDICAL

320 Avenue Archimede
Les Pleiades III, Bâtiment B
13100 AIX EN PROVENCE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société AFFLUENT MEDICAL, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 des comptes semestriels consolidés résumés qui expose les principaux jugements et hypothèses retenues justifiant l'application du principe de continuité d'exploitation.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 27 septembre 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXPERTEA AUDIT

Thierry Charron

Jérôme MAGNAN